



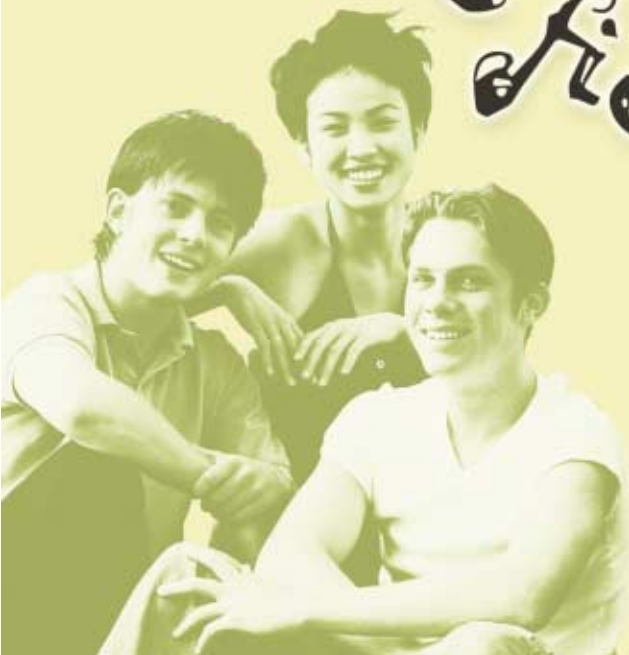
25

ANS

DE PROTECTION
,
DE L'ENFANCE

AU QUÉBEC

Une fierté à partager!



1979-2004



Le Québec célèbre cette année le 25^e anniversaire de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Celle-ci représente assurément l'un des principaux acquis du Québec et témoigne de l'expertise largement reconnue de nos services sociaux au-delà de nos frontières. Mais surtout, cette loi permet chaque année à des milliers de jeunes d'être soustraits à l'abandon, à la négligence ou aux abus dont ils sont victimes.

Les enfants d'aujourd'hui feront le Québec de demain. Nous devons donc, ensemble, veiller à les protéger et à déployer toutes les ressources nécessaires pour que chacun ait la chance de se développer, de s'épanouir pleinement et de prendre la place qui lui revient au sein de la société québécoise. Aucune collectivité ne saurait être vivante et prospère sans la participation pleine et entière de tous ses enfants.

À l'occasion de cet anniversaire, le gouvernement du Québec tient à réitérer son engagement à l'endroit de tous les jeunes du Québec et à souligner le travail remarquable accompli par les milliers d'intervenants des centres jeunesse qui côtoient, chaque jour, la détresse de nombreux enfants et celle de leur famille. Leur engagement dans la protection et l'aide aux enfants en difficulté constitue une source d'espoir pour ces derniers et un investissement inestimable pour l'avenir de toute notre société.

Jean Charest

Premier ministre du Québec

Québec



Message du ministre de la Santé et des Services sociaux

Par une loi novatrice adoptée il y a 25 ans, le Québec a fait de la protection des enfants une véritable responsabilité collective. Comme société, nous pouvons être très fiers de cet engagement ferme en faveur des enfants et des adolescents les plus vulnérables.

Les Québécoises et les Québécois donnent tout son sens à cet engagement en signalant aux services de protection de la jeunesse la situation d'un enfant dont la sécurité ou le développement semble mis en péril. C'est ce qui permet d'offrir à plus de 100 000 enfants par année, ainsi qu'à leur famille, une gamme de services spécialisés adaptés aux problèmes qu'ils rencontrent.

Les enfants et les adolescents en besoin de protection peuvent compter sur l'engagement et l'expertise des 9 000 membres du personnel des centres jeunesse. Ces personnes sont soutenues par environ 3 000 intervenants de première ligne en CLSC qui, à l'échelle des milieux de vie, se consacrent à des activités de prévention et d'intervention auprès des familles. En outre, quelque 6 000 familles d'accueil acceptent de recevoir sous leur toit des enfants en difficulté.

Toutes ces interventions permettent de donner un sens nouveau à la vie d'un grand nombre d'enfants, tout en atténuant considérablement leur détresse. Grâce à un accompagnement personnalisé, de nombreuses familles ont vu leur qualité de vie s'améliorer et beaucoup de parents ont pu exercer à meilleur escient des responsabilités parentales qui leur paraissaient au départ très lourdes. Et bien entendu, ce travail a contribué à faire cesser d'intolérables abus envers des enfants.

Le jalon important que représente ce 25^e anniversaire me fournit l'occasion de reconnaître publiquement le travail exceptionnel de celles et ceux qui, au quotidien, consacrent le meilleur de leurs énergies à améliorer le sort des enfants et des familles vulnérables. Grâce à eux, l'excellence de notre système de protection de la jeunesse est reconnue à travers le monde. Il revient à chacun d'entre nous d'assurer la poursuite de ces efforts, dans le respect des valeurs de compassion et de solidarité qui nous sont si chères.

Philippe Couillard

Québec

L'Association des centres jeunesse du Québec remercie également le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi, Solidarité sociale et de la Famille et le ministère des Relations internationales pour leur contribution à ce cahier spécial.

Il est rassurant de constater que la majorité des petits Québécois et des petites Québécoises vivent, grandissent et se développent au sein d'une famille et d'un environnement qui favorisent leur épanouissement. Aucun parent ne peut être parfait et cette perfection ne serait d'ailleurs pas garante du bonheur des enfants.

Les enfants ont besoin de se sentir aimés et appréciés pour ce qu'ils sont, qualités et défauts inclus, et il en va de même pour les parents, ils sauront guider leurs enfants grâce à leurs qualités et malgré leurs défauts. L'attachement, ce lien inébranlable entre l'enfant et son parent se construit à partir

d'une appréciation bien subjective qui ne se juge pas à l'aune de la perfection.

C'est pourquoi le dicton affirme que « ça prend un village pour élever un enfant ». Le « village », c'est l'environnement de l'enfant, oncles, tantes et grands-parents mais aussi les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance à l'adolescence qui, on le sait, peuvent marquer d'une façon si profonde la destinée d'un enfant, d'une jeune fille ou d'un adolescent.

Ensemble, la communauté forge un système de valeurs et « éduque » l'enfant, elle l'aide à former l'adulte qu'il sera. Ce qui est merveilleux dans tout cela c'est de constater que nous sommes tous des éducateurs, nous le sommes à titre de voisin, d'entraîneur de soccer, d'expliciteur du coin, lorsque nous prenons le temps d'interagir, un court instant, avec les enfants et que nous échangeons sincèrement avec eux. Nous ajoutons alors notre petite contribution à l'éducation des parents et nous offrons aux enfants, une variété de modèles, d'idées, un appui, quelques fois un réconfort, en fait nous créons un univers illimité pour l'enfant et nous lui ouvrons des portes. Cette richesse à laquelle l'enfant est exposé n'a rien à voir avec l'argent.

Tous les enfants n'ont malheureusement pas cette chance et certains vivent des épreuves telles qu'on se demande comment ils peuvent y résister. Le rôle de la Direction de la protection de la jeunesse commence lorsque la famille et le « village » ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité et le développement de l'enfant.

Nous célébrons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de la Loi sur la protection de la jeunesse. Cette loi s'inscrit dans un ensemble de mesures que s'est donné le Québec pour assurer aux plus vulnérables la protection à laquelle ils ont droit. Évidemment, le Québec protégeait les enfants victimes avant l'adoption de la Loi sur la protection de la jeunesse le 15 janvier 1979, mais cette loi est venue instituer un système de protection sociale qui dispose aussi d'outils judiciaires lorsqu'il est nécessaire d'y faire appel pour protéger un enfant. Cette loi a servi de modèle pour d'autres pays mais sa principale valeur est certainement d'avoir assuré la sécurité et le développement à plus d'un million d'enfants au cours du dernier quart de siècle.

Évidemment son application n'est pas simple. Un enfant c'est résistant mais c'est aussi délicat. Doit-on intervenir dans les situations limites? Abuse-t-on de la loi? Sommes-nous au contraire trop tolérants? Sommes-

nous assurés de faire plus de bien que de tort? Ce ne sont pas là des questions théoriques, ce sont des questions concrètes qui se posent pour tous les petits Maxime, Sandra et Éric que nous rencontrons dans l'exercice de nos responsabilités et pour lesquelles il n'existe pas de réponse simple.

En terminant ce message permettez-moi de remercier tout le personnel des directions de la protection de la jeunesse et leurs collègues des centres jeunesse; des professionnels qui prennent le risque de jongler quotidiennement avec ces questions fort complexes et qui le font par amour des enfants. Nous essayons, à notre manière, de faire partie du « village ».

Pierre Lamarche

Directeur général de l'Association des centres jeunesse du Québec



ÊTRE JEUNE...

Les jeunes se suivent, mais ne se ressemblent pas toujours... Depuis 1979, année de l'adoption de la Loi sur la protection de la jeunesse, bien des soubresauts ont secoué la jeunesse, ce qui permet de dire que si les jeunes peuvent avoir des traits communs d'une génération à l'autre, les derniers vingt-cinq ans ont vu apparaître aussi beaucoup de différences. Le contexte a changé et les jeunes ont contribué à ce changement ou y ont réagi de diverses manières.

Avoir 16 ou 18 ans en 1979, c'était... être né en pleine Révolution tranquille de parents qui n'étaient pas toujours tranquilles! Des parents qui rêvaient de réalisations grandioses pour la société québécoise mais aussi pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Ces enfants ne seraient pas nombreux tant on imaginait le meilleur pour chacun d'eux. N'est-ce pas pendant ces années que l'homme a marché sur la lune, que les Montréalais ont réalisé une grande Exposition universelle et inauguré leur métro, qu'une réforme d'éducation du tonnerre devait permettre à chaque enfant ou jeune du Québec d'aller au bout de ses possibilités intellectuelles et d'atteindre ainsi un niveau de vie enviable? N'est-ce pas pendant ces années aussi que devait s'opérer une révolution des mœurs, de la remise en question de l'autorité, dont celle des parents, jusqu'à la révolution sexuelle? Rien ne paraissait impossible.

Mais l'impossible devait arriver. En 1979, près de la moitié des 15-19 ans avaient quitté les études à la fin ou avant la fin du cours secondaire. Beaucoup de surprises les attendaient à la sortie. Le marché du travail de la décennie qui commençait allait briser bien des rêves : « Ce n'est pas la vie en rose comme il y a dix ans », affirmaient de jeunes chômeurs éprouvés par une montée du chômage qui atteignait plus de 34 % de leur groupe d'âge en 1983. C'est à propos d'eux que fut inventé l'expression qui a cours encore aujourd'hui lorsqu'il est question d'emplois de courte durée et faiblement rémunérés, la précarité.

Plus encore, ces mêmes jeunes ont connu la fin d'autres rêves dont ceux de leurs parents. Le taux de divorce qui a suivi la législation sur le divorce de 1968 s'est accru de façon régulière jusqu'au début des années 1980. C'est pendant les années 1970 que le nombre de suicides chez

les jeunes a subi une forte hausse qui a augmenté encore pendant les années 1980, principalement chez les jeunes hommes. D'autres formes de marginalité se sont manifestées à ce moment dont les toxicomanies et l'errance. Bref, le mot « victime » qualifie encore aujourd'hui les jeunes de cette époque surpris par des situations pour lesquelles ils n'étaient pas préparés et sur lesquelles ils avaient peu d'emprises, ce qui a fait dire à des observateurs qu'ils étaient tantôt « sacrifiés », tantôt « discrets ». Dans ce contexte, la Loi de la protection de la jeunesse était attendue!

Avoir 16 ou 18 ans en 1989, c'était... être un peu plus optimiste que la cohorte précédente. La persévérance scolaire était vue comme une solution à la crise du chômage. La confiance dans la possibilité des entreprises de créer de l'emploi s'était accrue. Vivre intensément le moment présent devenait donc un objectif devant l'impossibilité de réaliser à court terme le rêve de l'indépendance financière et de la responsabilité de soi. Une sociabilité de pairs s'est alors développée pour compenser les autres formes d'accomplissement dans ce qui constituait alors la valeur fondamentale, le travail, valeur qui n'était plus partagée par les hommes seulement mais aussi par les femmes qui y voyaient la source de leur autonomie.

La société de consommation venait aussi à point et la situation d'enfant unique ou de petite famille permettait d'en profiter. En 1986, 42 % des familles avec enfant(s) à la maison n'en comptaient qu'un. C'est donc dire que la notion « d'enfant-roi » a pris à cette époque un essor jamais vu. Et pour consommer, la petite allocation offerte par les parents ne suffisait plus. Il fallait davantage. C'est pendant ces années que le travail à temps partiel pendant les études a connu l'essor qu'il continue d'avoir aujourd'hui.

C'est alors que la notion de moratoire a pris son sens à propos de la jeunesse. Celle-ci devenait un entre-deux dont il était difficile de prévoir la fin. Mieux valait donc vivre à plein le moment présent : profiter de ce qu'offrent la société au plan culturel et la famille comme soutien, de ce qu'apportent les amis comme plaisir et comme réconfort, et vivre à plein une sexualité sans autre responsabilité que celle de se protéger. La notion

d'avenir avait perdu son sens et le problème de l'orientation, dans ce contexte, n'était pas le moindre.

Avoir 16 ou 18 ans en 1999, c'était... avoir retrouvé un optimisme certain pour la plupart, mais un optimisme modéré. C'était avoir la vie devant soi, la plupart des « premières » étant reportées (stabilité d'emploi et du couple, responsabilité familiale). On peut bien rêver de quitter sa famille pour avoir plus d'autonomie, mais tout le reste viendra avec le temps. Même les parents ne sont pas pressés de voir partir l'enfant unique ou les deux enfants qui s'accrochent de la vie familiale par une relative autonomie dans leur vie sociale.

Les impatients du monde du travail et du gain en vue de la consommation qui ont quitté les études avant l'obtention du diplôme en ont souvent payé bien cher le prix à moins d'avoir été de « petits débrouillards ». La possibilité de reprendre plus tard les études était cependant là et plusieurs en ont profité. La combinaison des études et de l'emploi répondait quelque peu à ce besoin d'indépendance.

Cette jeunesse, en apparence choyée, n'en souffrait pas moins de bien des maux : parents trop occupés, taux record de suicides chez les jeunes hommes, malaises psychologiques chez les jeunes femmes, risques attachés à la vie sexuelle... Les sports extrêmes, le goût de la vitesse, les excès dans l'alcool et la drogue rejoignaient un nombre de jeunes qui n'a pas été sans inquiéter les parents et les responsables d'une société qui misait de plus en plus sur la prévention. Ces jeunes auraient-ils manqué de défis?

Que de fois on a dit de cette jeunesse qu'elle était apathique parce qu'elle s'engageait peu en politique ou dans des associations. Le Sommet du Québec et de la jeunesse, qui était alors en préparation, a vu, à la surprise générale, se lever une cohorte de jeunes capables de défendre leurs points de vue et leurs intérêts. Ce Sommet exprimait une certaine sollicitude du monde adulte devant l'impasse démographique du Québec : les jeunes seront-ils capables à eux seuls de soutenir une société vieillissante?

Avoir 16 ou 18 ans aujourd'hui, c'est... être au cœur d'un profond changement culturel. La fréquentation

quotidienne des moyens de communication dont l'habileté à parcourir le monde au moyen des médias électroniques, la fréquentation prolongée des lieux de connaissance et de culture, la remise en question de l'héritage des institutions tracent les contours de cette culture que les observateurs commencent à peine à saisir. Loin de faire de la jeunesse un sujet passif, ces mutations en font un témoin et un acteur de premier plan.

Loin derrière « la grande noirceur » que des cohortes précédentes ont reprochée aux dirigeants religieux et politiques. Le défi d'aujourd'hui, c'est d'essayer de vivre heureux au milieu des multiples recompositions dans les relations sociales, dont celles de la famille qui prennent toutes les formes imaginables, mais aussi dans la proximité avec d'autres cultures par l'immigration, la migration interne ou les voyages. C'est accepter les notions d'égalité entre les femmes et les hommes et les mettre en pratique dans tous les domaines de la vie, tant dans la vie privée que dans la sphère publique. C'est se questionner à propos d'institutions, d'organisations et de projets collectifs qui ont constitué l'idéal des autres.

Être jeune aujourd'hui, c'est être à la recherche de nouveaux repères pour se retrouver soi-même au sein de cette pluralité de comportements, de normes qui les justifient et de remises en question. Où les trouvera-t-on lorsque les parents eux-mêmes sont à réinventer les leurs? Est-ce pour cela que les liens familiaux prennent tant d'importance? Les enfants du « droit individuel » n'ont-ils pas tendance à écrire la trame de leurs comportements à l'aune de cette culture et à inscrire l'autonomie au nombre des valeurs fondamentales?

Être jeunes aujourd'hui... c'est savoir vivre dans l'incertitude et composer avec le risque de se tromper.

Madeleine Gauthier

Responsable de l'Observatoire jeunes et société et Responsable du groupe de recherche sur la migration des jeunes



Rôle et responsabilités du DPJ ou DPJ : profession ou vocation

La Loi sur la protection de la jeunesse, comme d'autres législations québécoises, reconnaît d'emblée qu'il appartient d'abord aux parents d'assurer la protection de leurs enfants. L'État se reconnaît toutefois un devoir de supporter les parents dans l'exercice de cette grande responsabilité et, au besoin, de se substituer aux parents pour garantir la protection de tous les enfants au Québec.

Par la Loi sur la protection de la jeunesse, l'État confie cette responsabilité à chaque directeur de la Protection de la jeunesse, dans chacune des régions du Québec. Il est important de préciser que cette responsabilité n'est pas confiée à un établissement ou un organisme mais bien à un homme ou une femme désigné(e) personnellement pour s'assurer que tous les enfants recevront les soins et les services nécessaires, pour répondre à leurs besoins de protection. Ce rôle personnalisé est l'une des caractéristiques particulières de la Loi sur la protection de la jeunesse au Québec. Le directeur de la Protection de la jeunesse est donc une figure d'autorité sociale et régionale qui exerce un rôle important auprès des enfants et de leur famille.

Le directeur de la Protection de la jeunesse ne peut pas exercer seul cette grande responsabilité. Il autorise des

personnes à agir en son nom et il est entouré d'une équipe formée pour analyser les besoins des enfants et de leur famille et proposer des mesures afin d'y répondre. Le directeur de la Protection de la jeunesse doit aussi pouvoir compter sur un réseau de services aux jeunes et aux familles et faire appel aux ressources de la communauté ainsi qu'aux personnes significatives pour l'enfant.

Afin d'assurer son mandat de protection des enfants, le directeur de la Protection de la jeunesse, ou les personnes qu'il autorise à agir en son nom, exerce différentes fonctions et les services qu'il offre doivent être accessibles 24 heures par jour.

Il doit d'abord recevoir et traiter les signalements qui lui sont adressés par toute personne qui pense qu'un enfant est peut-être en danger. Il décidera s'il retient ou pas le signalement reçu et déterminera s'il y a une urgence d'intervenir.

Si le signalement a été retenu, il procédera à une évaluation plus approfondie. Il fera une enquête en rencontrant l'enfant, ses parents et toute personne en mesure de fournir des informations pour mieux comprendre leur situation. C'est à ce moment qu'il décidera si le développement ou la sécurité de l'enfant est compromis.

Si tel est le cas, il poursuivra son analyse afin de déterminer quels types de mesures seront nécessaires pour assurer la protection de l'enfant. Si les parents et l'enfant de 14 ans et plus y consentent, il pourra signer avec eux une entente sur des mesures volontaires. À défaut d'une entente, le directeur devra saisir le tribunal et un juge déterminera les mesures requises.

Que les mesures soient volontaires ou ordonnées, le directeur de la Protection de la jeunesse doit s'assurer de leur exécution. Ces mesures permettent généralement à l'enfant et à ses parents de recevoir de l'aide, des conseils ou de l'assistance, soit dans de la famille ou à l'extérieur de la famille lorsque l'enfant est placé en famille d'accueil ou en centre de réadaptation. Si nécessaire, l'enfant et des parents peuvent aussi recevoir des soins ou des services plus spécialisés. C'est particulièrement dans le cadre de l'application de ces mesures que le directeur doit pouvoir recourir aux différentes ressources ou organismes de la communauté.

Toutes les mesures prises doivent minimalement être révisées par le directeur à chaque année. Lors de la révision, le directeur doit décider si l'enfant a toujours besoin de protection et si les mesures prises doivent être maintenues, prolongées ou modifiées.

Le directeur de la Protection de la jeunesse peut aussi être désigné lui-même comme tuteur d'un enfant ou faire nommer un tuteur à un enfant. Il doit prendre également les moyens nécessaires pour faire adopter un enfant lorsque les parents y consentent ou lorsqu'il est reconnu par un juge qu'un enfant peut-être adopté.

Enfin, le directeur de la Protection de la jeunesse assume au Québec les responsabilités d'intervention sociale auprès des jeunes contrevenants qui sont prévues dans la Loi sur le système pénal pour adolescents, qui est une loi fédérale qui s'applique dans toutes les provinces.

La protection des enfants est une tâche délicate qui nécessite d'agir avec rigueur et compétence, mais surtout avec passion et avec cœur.

Jacques Dumais, T.S.

Coordonnateur
Assemblée de coordination de
la protection de la jeunesse
Ministère de la Santé
et des Services sociaux



DPJ : l'envers de la médaille

J'ai accepté d'écrire cet article parce que j'avoue avoir un désir très fort de partager avec vous ce qui se vit en arrière-plan de ce que vous voyez ou entendez de la Direction de la protection de la jeunesse.

En fonction depuis maintenant cinq ans, j'ai été, et je suis encore, estomaqué de voir et d'entendre les horreurs et les drames humains qui se vivent dans un monde que l'on dit pourtant moderne, civilisé, voire évolué...

Peut-on croire que des parents sont capables de faire lécher des excréments à un enfant de quatre ans? Peut-on croire qu'un père de famille, sous prétexte d'éduquer à la sexualité, décide selon un rituel bien élaboré de violer ses filles? Peut-on croire qu'un enfant de trois ans soit laissé à lui-même? Peut-on croire qu'un enfant de cinq ans soit battu par sa mère à une fréquence et une intensité telles qu'il en porte des marques permanentes? Peut-on croire qu'un enfant soit rejeté au point d'être expulsé du milieu familial?

Eh bien oui, et n'allez surtout pas croire que ces parents-là sont uniquement le dépravé, l'ivrogne ou le drogué du coin. Il y a chez l'être humain des facettes insoupçonnées et insoupçonnables qui peuvent conduire à des gestes tout à fait inappropriés. À l'analyse, l'histoire nous

révèle fréquemment un passé de souffrance, de misère et de grande détresse chez ces parents. Ils ont souvent eux-mêmes été victimes d'atrocités inimaginables. Cela dit, leurs gestes demeurent inacceptables et ils ont besoin d'aide.

Vous pouvez certes vous imaginer ce que cela demande que d'intervenir dans de pareilles situations. Supposons que je sonne à votre porte et que je vous dise que nous avons reçu un signalement qui nous porte à croire que votre enfant est abusé sexuellement par un membre de la famille. Quelle sera votre réaction? Rage? Peine? Refus de croire? Agressivité? Soulagement? Le moins que l'on puisse prétendre, sans l'ombre d'un doute, c'est que vous serez aux prises avec une crise majeure. Nous ferons d'abord une vérification des faits. Par la suite, dans la démarche que nous ferons avec vous, consentie ou ordonnée par le tribunal, notre but ultime sera de protéger l'enfant, d'assurer que la chose ne se reproduise plus, de vous donner toute l'aide nécessaire et de voir comment la vie peut reprendre un cours normal. Par contre, il faut reconnaître aussi que le dévoilement d'un tel secret fasse qu'une vie de couple puisse s'effondrer, qu'un enfant soit banni de son noyau familial, qu'une carrière soit ruinée et que, dans un scénario pathétique, l'abuseur se suicide. Chose certaine, la vie ne pourra plus jamais être comme avant.

Quel courage exceptionnel et quelle habileté extraordinaire ont ces femmes et ces hommes qui agissent en mon nom. J'ai dû un jour convenir avec des policiers d'exercer une surveillance étroite auprès d'une intervenante qui avait reçu la menace de se faire enlever son enfant et de faire incendier sa maison. C'était une situation atroce.

Au-delà de ces grandes terreurs, il faut intervenir avec subtilité et finesse pour faire face aux comportements qui découlent des tragédies humaines. Il faut savoir agir avec des gens violents, avec des parents abusifs, avec des mères négligentes, avec des adolescents révoltés, avec

des pères irresponsables, et ce, dans un monde souvent entremêlé de consommation d'alcool, de drogue et de problème de maladie mentale. Il faut être très avisé pour éviter de tomber dans le piège de la manipulation. Il faut être capable de faire reconnaître à toutes ces personnes la nécessité d'agir autrement avec leur enfant et surtout il faut savoir soutenir leur motivation tout au long du changement. Il faut être capable de distinguer le vrai du faux. Il faut savoir jauger le risque de laisser un enfant dans son milieu. Il faut être certain qu'un enfant ne peut vraiment plus vivre dans son milieu familial pour le faire déclarer adoptable. Il faut savoir agir au bon moment et avec les bons moyens.

Rien n'est plus grave que de laisser un enfant dans un milieu inadéquat, rien n'est plus grave que de rompre le lien parent enfant.

J'ai vu des enfants gravement maltraités réclamer malgré tout leurs parents. J'ai vu un enfant devenu majeur, retourner vivre dans son milieu plus qu'inacceptable. À la question pourquoi? Réponse fort simple : mais c'est mon père! Je connais l'histoire d'un adolescent agressé sexuellement par son père nous remercier d'avoir fait cesser ces actes mais nous rendre responsable de la rupture d'avec son milieu familial, « je n'ai ni parents, ni frères, ni sœurs, je suis maintenant seul au monde » nous a-t-il dit.

Quels choix et quelles décisions difficiles à prendre! Il faut décider au meilleur des connaissances disponibles, dans un domaine où la complexité dépasse de loin les hautes technologies, les processus, la loi et les droits. Il faut vivre avec le poids d'une décision que l'on veut bonne au départ mais qui peut s'avérer néfaste au fil du temps, en raison de facteurs complètement hors de notre contrôle.

Je vis mal, voire très mal, les grandes envolées de supposés experts, les éclats médiatiques et les déclarations de grands esprits qui tentent de laisser croire que le D.P.J. est un incompetent, un amateur, un irresponsable, pire encore, un sans-cœur qui applique froidement une loi. Je sais jusqu'à quel point ces allusions malsaines peuvent nuire au travail que nous faisons avec certaines familles.

Je suis témoin quotidiennement de la bravoure de nos intervenants, de la justesse de nos interventions et de l'efficacité de nos actions. J'entends ce bambin de cinq ans nous remercier de lui avoir donné un papa et une maman. Je pense à cette « ado » rapatriée dans notre province et sauvée in extremis du monde de la drogue et de la prostitution. Je me rappelle le témoignage de ce jeune meurtrier qui, après de longues années, dit avoir repris une vie normale grâce au travail de ses éducateurs en centre de réadaptation. Je revois cette mère aux prises avec de sérieux problèmes de consommation maintenant en contrôle, capable d'assumer de nouveau son enfant.

Tout compte fait, je crois que nos décisions sont à tout le moins aussi importantes que celles prises par la magistrature. Je crois que nos interventions se comparent facilement au doigté requis pour le chirurgien.

Cependant, je leur envie cette reconnaissance que nous n'avons pas. Cela contribuerait certainement à alléger le fardeau trop lourd d'agir souvent seul, dans des situations très complexes. Que de fois, au nom d'une mission, au nom d'une absence ou d'un débordement de service, au nom d'un manque de budget, au nom d'une situation qui exige un investissement de temps et d'énergie exceptionnelle, nos partenaires nous abandonnent. Nous sommes l'ultime filet de sécurité et ne pouvons nous défilier.

C'est avec beaucoup de fierté que j'assume le rôle de Directeur de la Protection de la Jeunesse. Les exigences sont grandes, la pression est parfois très forte, mais je peux continuer quand je sais qu'un petit « Carl » ou une petite « Sophie » sont maintenant en sécurité et que leur développement peut se continuer normalement.

Dominique Lafrance,

Directeur de la protection
de la jeunesse
Centres jeunesse de la Mauricie
et du Centre-du-Québec



Le placement des enfants et des jeunes en milieu substitut

Depuis son entrée en vigueur en 1979, la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) est un des moyens que se donne la société québécoise afin d'assurer la protection des enfants et des jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis. Il s'agit d'une loi d'exception qui concerne les familles et les enfants vivant des problèmes majeurs. Les intervenants des centres jeunesse ont la responsabilité de venir en aide à ces familles. Ils s'assurent que les mesures et services requis par les besoins de l'enfant et de sa famille sont mis en place. L'un des principes majeurs de la LPJ est la reconnaissance des parents comme premiers responsables de leur enfant. En ce sens, l'aide offerte aux parents visera à soutenir la famille et à maintenir l'enfant dans son milieu familial. Malgré ce principe fondamental de la loi, dans certaines situations exceptionnelles des enfants et des jeunes seront retirés de leur milieu familial et confiés à une ressource d'accueil.

Quelles sont les conditions dans lesquelles l'enfant ou le jeune ne peut-être maintenu dans son milieu familial? Cette question représente un enjeu majeur dans le domaine de la protection de la jeunesse. Comment identifier de façon adéquate les situations familiales qui nécessitent le retrait de l'enfant? Pour ce faire, les intervenants doivent évaluer les risques associés au maintien de l'enfant ou du jeune dans sa famille mais également ceux associés au fait de le retirer. Seule une analyse complète des difficultés et des ressources des familles permet de prendre une telle décision. On constate que les enfants et les jeunes qui sont retirés de leur milieu familial vivent des difficultés importantes au

Toute personne qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être compromis est tenue selon la Loi sur la protection de la jeunesse de signaler sans délai la situation au directeur de la protection de la jeunesse dans le cas d'abus sexuels et de mauvais traitements physiques. De plus, toute personne qui dans le cadre de ses fonctions est en contact avec des enfants ou des adolescents doit signaler toute les situations pour lesquelles il a raison de croire que la sécurité ou le développement est ou peut être compromis.

niveau personnel, familial et social. Les familles vivent des difficultés financières importantes, elles présentent des signes de désorganisation, les parents vivent des difficultés personnelles importantes, et les enfants et les jeunes présentent souvent des problèmes émotifs et de comportement. Malgré ces constats, il faut reconnaître que les situations justifiant le recours au placement sont très diversifiées. Dans certains cas, on désire suppléer aux difficultés importantes de la famille pour protéger l'enfant. Dans d'autres, on désire apporter une aide aux parents dépassés par les comportements de leurs enfants. Lorsque l'on doit retirer un enfant ou un jeune de son milieu familial, les centres jeunesse disposent de différentes ressources de placement. Le milieu substitut auquel est confié l'enfant peut être une ressource de type familial (famille d'accueil) ou résidentiel (unités des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation et foyers de groupe). Au 31 mars 2002, on comptait au Québec 13 573 enfants placés en milieu substitut, dont 9 154 étaient confiés à une famille d'accueil et 4419 hébergés dans une ressource résidentielle (Gouvernement du Québec, 2003).

Certains enfants sont placés en dehors de leur milieu familial pour des périodes qui peuvent parfois être très courtes. Pour d'autres enfants, la durée de placement peut s'avérer plus longue; cela varie d'une situation à l'autre. Lorsque l'on met en place une mesure de placement, on doit rapidement planifier le moment du retour de l'enfant dans sa famille. Afin de favoriser la réunification familiale et le succès des interventions, la présence des parents auprès de leur enfant est préconisée le plus souvent possible (rencontres, visites, sorties, communications). Dans d'autres situations, pour lesquelles le retour de l'enfant dans son milieu familial n'est pas recommandé dans l'intérêt de l'enfant, on va s'assurer d'intégrer l'enfant ou le jeune dans un milieu de vie stable adapté à ses besoins.

Le recours au placement en milieu substitut, bien que

nécessaire dans certaines situations exceptionnelles, est une mesure d'intervention qui pose des défis importants. Le premier défi est de prévenir, autant que possible le recours au placement comme mesure de protection. Mais a-t-on les ressources adéquates pour prévenir le placement? La prévention passe inévitablement par la mise en place de services diversifiés permettant de mettre fin à la situation de mauvais traitements mais également de modifier les conditions sociales, économiques, familiales et personnelles qui les amènent. Pour ce faire, les intervenants de la protection de la jeunesse doivent s'assurer de la collaboration de l'ensemble des ressources de la communauté.

Le second défi, auquel on doit faire face lors de la mise en place d'une mesure de placement est de favoriser la participation des parents et des jeunes. Dans certains cas, les jeunes et les familles semblent peu motivés et parfois même opposés à recevoir de l'aide. Il faut développer des stratégies d'intervention qui favorisent la collaboration entre les jeunes, les parents, les parents d'accueil, les éducateurs et les travailleurs sociaux.

Le troisième défi est de mieux supporter les familles d'accueil et les intervenants du réseau. Ils sont des ressources essentielles au bien-être des enfants qui sont retirés de leur milieu familial. Les familles d'accueil représentent des acteurs importants dans la mission de la LPJ, elles doivent être soutenues adéquatement. Le constat est le même pour les intervenants du réseau de la protection de la jeunesse. Leur tâche est complexe, ils doivent être formés, soutenus et outillés afin de leur permettre de mieux aider les jeunes et les enfants qui leur sont confiés.

Finalement, on ne peut passer sous silence le défi majeur que représente, dans le domaine du placement, le fait d'assurer aux enfants et aux jeunes des occasions de se développer de façon optimale. Comment mettre en place des conditions de placement qui protègent les enfants mais également qui leur permettent de développer leurs compétences, de rêver et de devenir un jour de jeunes adultes épanouis? La réponse n'est pas simple. On observe parfois chez les enfants, au cours de leur placement, des améliorations significatives de leurs comportements, de leur développement affectif, de leur santé physique et de leurs résultats scolaires. On constate toutefois que pour d'autres enfants, le placement amène l'aggravation et la persistance des problèmes et entraîne des nouvelles difficultés telles que des conflits de loyauté, des sentiments de dépression ou d'agressivité ainsi que des problèmes d'identité. La LPJ doit s'assurer que les services et le soutien offerts à ces enfants et à ces jeunes, permettent de panser leurs blessures et de favoriser leur développement et leur bien-être.

Marie-Andrée Poirier

Professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal
Membre de l'équipe GRAVE-ARDEC



25 ans de complicité aux services des jeunes et de leurs familles

L'Association des CLSC et des CHSLD du Québec souligne les 25 ans de la Loi de la protection de la jeunesse! Sa création a grandement contribué à l'évolution sociale du Québec en clamant la tolérance zéro face aux situations de compromission et en brisant la loi du silence entourant les sévices dont certains jeunes étaient victimes. La population en général de même que l'ensemble des intervenants œuvrant auprès de la jeunesse ont offert leur appui aux enfants et aux familles en difficulté par l'entremise de cette Loi.

Le réseau des CLSC s'est constitué, dans une large part, à la même époque que cette législation, permettant de multiples collaborations et interventions au quotidien, en aval et en amont des situations problématiques. Les CLSC et les Centres jeunesse ont assuré conjointement le relais auprès des familles en besoin de protection, de manière à consolider ensemble les acquis auprès d'une clientèle commune. L'Association des CLSC et des CHSLD du Québec souhaite continuer à s'engager pleinement en matière de protection des enfants et salue ses partenaires des centres jeunesse qui ont été les premiers responsables de l'application de cette Loi.

CONSEILS à l'intention des PARENTS

Nous avons deux oreilles mais une bouche. Comment se fait-il alors qu'on parle tant? Écouter davantage ce que votre jeune veut communiquer. Il a des forces que vous avez nourries et des difficultés dans lesquelles vous êtes présents pour le soutenir. Tenir compte du point de vue de votre enfant dans une discussion favorisera grandement sa confiance en lui... et ses aptitudes à communiquer!

- Stéfanie Croteau, psychoéducatrice
Le Centre jeunesse de Montréal

LISTE DES FONDATIONS

FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT

92, 2^e Rue Ouest, bureau 209, C.P. 3500
Rimouski (Québec) G5L 8V5
Téléphone : (418) 723-1255
Télécopieur : (418) 722-0620

FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU

260, rue Lavaltrie sud, Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : (450) 759-5331

FONDATION DE LA JEUNESSE EN DIFFICULTÉ DES CENTRES JEUNESSE DE L'OUTAOUAIS

105, boul. Sacré-Coeur
Gatineau (Québec) J8X 1C5
Téléphone : (819) 771-6631 poste 2145

FONDATION JEUNESSE CHAUDIÈRE-APPALACHES

100, Mgr Ignace-Bourget, bureau 300
Lévis (Québec) G6V 2Y9
Téléphone : (418) 837-1930 poste 209
Télécopieur : (418) 838-8860
Courriel : Genevieve.Dion@ssss.gouv.qc.ca

FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

2915, avenue du Bourg Royal
Beauport (Québec) G1C 3S2
Téléphone : (418) 661-6951, poste 1513

FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE LAVAL

308, boulevard Cartier Ouest
Laval (Québec) H7N 2J2
Téléphone : (450) 975-3801

FONDATION DÉFI DU CPRC

Mme Renée Gagné
625, rue des Épilobes
Baie-Comeau (Québec) G5C 1Y9

FONDATION DES CENTRES JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE

25, Boul. La Fayette
Longueuil (Québec) J4K 5C8
Téléphone : (450) 928-5125 poste 5098
Télécopieur : (450) 679-3731
Courriel : fondation.cl16@rrsss16.gouv.qc.ca

FONDATION DES CENTRES JEUNESSE DE MONTRÉAL

4675, rue Bélanger
Montréal (Québec) HIT 1C2
Téléphone : (514) 593-2676
Télécopieur : (514) 593-3982
Courriel : fondation@mtl.centresjeunesse.qc.ca
Site internet : www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/fondation
Formulaire de don : www.donnons.ca
Numéro d'enregistrement de la Fondation : 891290033RR0001

FONDATION DES CENTRES DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE BATSHAW

6, rue Weredale Park
Montréal (Québec) H3Z 1Y6
Téléphone : (514) 989-1885 poste 201

Respect.

Depuis 25 ans, la Loi sur la protection de la jeunesse assure un plus grand respect envers les jeunes. Respect de leurs droits, de leur jeunesse et de leur vie. Bravo.

Université 
de Montréal

La loi sur la protection de la jeunesse et la famille d'accueil

Le Québec souligne cette année les vingt-cinq ans de la Loi sur la protection de la jeunesse, qui reconnaissait les jeunes dans leur droit de grandir dans un milieu familial sécuritaire et leur assurer un développement adéquat.

Cette loi n'aurait pu s'appliquer sans l'existence des familles d'accueil. Si celles-ci n'avaient déjà existé, il eût fallu les inventer...

La Loi sur les services de santé et les services sociaux avait déjà statué en 1971 sur une « entité juridique nommée » famille d'accueil « qui consiste en une ressource d'hébergement pour les enfants, les adultes et les personnes âgées ». Le Québec était chanceux à cette époque de pouvoir compter sur cette race de monde aux couleurs du don et de la générosité. Encore aujourd'hui, les familles d'accueil à l'enfance sont reconnues comme étant des personnes extraordinaires qui arrivent souvent à faire des miracles avec les jeunes placés chez elles. Les ressources de type familial à l'enfance sont des personnes qui ont non seulement le goût, mais ressentent le besoin de donner à la jeunesse. Ce sont des personnes qui ont des valeurs et une histoire et qui veulent les partager.

Évidemment, beaucoup de choses ont changé au cours de ce quart de siècle. Les organisations doivent négocier de nouveaux virages : virage ambulatoire, virage technologique, virage informatique. La famille n'est plus ce qu'elle était, la société a évolué. L'éducation a changé, les jeunes ont changé et forcément, le rôle de la

famille d'accueil a dû évoluer.

Autrefois, le rôle de prise en charge des jeunes laissés pour compte incombait aux institutions religieuses. Au cours des années 1950, ces enfants ont commencé à être placés en milieu familial dans ce qu'on appelait des « foyers nourriciers » et la plupart du temps, ils y demeuraient jusqu'à leur majorité.

Au cours des années soixante-dix, on parle de désinstitutionnalisation et de maintien de l'utilisateur dans son milieu naturel ou dans un milieu s'en rapprochant le plus. On confirme l'importance de l'autorité parentale mais également la nécessité de sauvegarder la sécurité de l'enfant et d'assurer son développement dans un milieu adéquat.

On privilégie les placements à court terme et les familles d'accueil sont alors mises à contribution dans un rôle de substitut parental. De gardiennes d'enfants, elles deviennent des intervenantes dans le quotidien de l'enfant/jeune qu'un établissement place chez elles. Quatre-vingts pour cent des enfants placés au Québec le sont en famille d'accueil. C'est pour cette raison que des normes professionnelles de placement ont été établies. Maintenant des paramètres stricts d'évaluation des familles postulantes ont été définis et le processus de sélection doit être rigoureux. Ces intervenantes du quotidien de l'enfant seront choisies en fonction des besoins des enfants qui sont en droit de recevoir des services de qualité.

Il est normal qu'on favorise le maintien de l'enfant dans son milieu familial mais très souvent, l'enfant est placé trop tard et la situation s'est beaucoup détériorée. Les circonstances sont alors plus délicates et la famille d'accueil doit faire preuve d'un certain doigté pour aider celui-ci à composer tant avec la séparation de sa famille naturelle qu'avec une adaptation dans un nouveau milieu.

Dans un deuxième temps, la famille d'accueil intervient en tant que parent substitut où elle a un rôle d'éducatrice et de support quotidien auprès de cet enfant. Les placements tardifs exigent également pour beaucoup d'entre elles un travail de réadaptation. Elle doit agir aussi en bon parent et prodigue soins, conseils et affection. Elle encourage l'enfant dans ses travaux scolaires, elle l'accompagne dans ses souffrances, elle lui inculque des valeurs morales et de société, elle l'aide dans son développement personnel.

La famille d'accueil ouvre la porte de sa maison et de son cœur mais elle doit aussi préparer l'enfant à son retour éventuel dans sa famille naturelle. Aujourd'hui, elle est considérée comme une partenaire puisqu'elle travaille de concert avec les intervenants sociaux qui la soutiennent dans son travail quotidien. Le plan d'intervention qui doit lui être remis pour chaque enfant placé constitue son outil de travail essentiel puisqu'il définit spécifiquement son rôle dans la façon d'intervenir avec ce jeune.

La famille d'accueil d'expérience voit l'évolution du jeune et est capable de visualiser les résultats escomptés. Des témoignages fréquents démontrent qu'avec son soutien, des jeunes voués à la délinquance ont repris goût à la vie et sont devenus des adultes accomplis. Et même si leurs dossiers sont fermés au Centre jeunesse, ils ne sont jamais tout à fait fermés chez la famille d'accueil. Il n'est pas rare que ces jeunes viennent encore chercher de l'aide auprès de leur ancienne famille d'accueil et, une fois rendus adultes, il n'est pas rare non plus qu'ils l'invitent à leur mariage ou viennent leur présenter leur progéniture. Les parents d'accueil deviennent alors bien malgré eux, des grands-parents qui continueront de prodiguer conseils et affection.

Nous célébrons cette loi qui a permis et qui continue tous les jours de permettre à des enfants en difficulté de s'affirmer et de devenir des citoyens épanouis grâce au concours de leur famille d'accueil.

Huguette Blais

Directrice générale
Fédération des familles
d'accueil du Québec



Pour l'amour des enfants

Déjà 10 ans !

Nous voilà au début de la quarantaine avec le goût de nous investir dans une cause, mais laquelle? Déjà impliqués au niveau de l'Association des Grands Frères et Grandes Sœurs, nous étions conscientisés à la triste réalité de beaucoup d'enfants.

Alors débutent les démarches pour en connaître un peu plus sur les familles d'accueil, ce service encore méconnu du grand public. L'intérêt et le goût de relever le défi croissent de rencontre en rencontre.

Et commence la belle Aventure. Il ne faut surtout pas oublier nos enfants qui sont des acteurs de premier plan dans ce beau projet. Ils acceptent de partager non seulement leur milieu de vie mais le plus important : leurs parents. Nous leur en serons toujours reconnaissants car ils nous ont permis de vivre une expérience des plus enrichissantes. Au fil des ans, des dizaines d'enfants ont franchi le seuil de notre porte. Chacun a laissé sa marque et nous garderons toujours en mémoire leurs éclats de rire, leurs douces accolades, leurs petites et grandes crises aussi.

Comme famille d'accueil, nous avons une mission et nous irions jusqu'à dire un devoir : la protection des enfants. La société prône la protection des forêts, de l'environnement, mais qu'en est-il de notre bien le plus précieux : les enfants? Les adultes de demain sont les enfants qui nous sont confiés aujourd'hui. Ne laissons

personne les piétiner et les démolir. Croions en eux et amenons-les à croire en eux-mêmes. Nous avons toujours réalisé que les enfants réclament peu : de l'Amour et de la Sécurité. Pourquoi certains enfants doivent-ils se battre pour l'obtenir?

On nous demande souvent : « Que faut-il pour devenir famille d'accueil? » La réponse est pourtant simple : l'Amour inconditionnel des enfants, sans aucun préjugé. Les enfants nous arrivent avec leur héritage, respectons-les dans ce qu'ils sont et permettons-leur de nous dévoiler leur face cachée. Nous découvrirons alors des êtres d'une grande richesse qui nous donnent des belles leçons de vie et nous font grandir.

Être famille d'accueil est notre plus grande fierté. Un gros MERCI à tous ces enfants qui ont partagé et qui partageront notre vie. Vous nous avez amenés à nous dépasser.

Gisèle Gignac et Gaétan Lussier

Famille d'accueil
Gaspésie - Îles-
de-la-Madeleine



**SI VOUS SOUHAITEZ DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL,
COMMUNIQUEZ AVEC LE CENTRE JEUNESSE
LE PLUS PRÈS DE VOTRE RÉGION.**



Voir la liste à la page 15 de ce cahier.



Lorsque votre enfant est abusé sexuellement de quoi s'agit-il?

7

Les directeurs de la protection de la jeunesse au Québec, après considération des avis de cliniciens, de chercheurs et de juristes dans les milieux professionnels, ont retenu la définition suivante de l'abus sexuel des mineurs. L'abus sexuel englobe toute la gamme de comportements sexuels qui peuvent avoir lieu entre un enfant et la personne abusive. L'abuseur donne ou recherche une stimulation sexuelle non appropriée quant à l'âge et au niveau de développement de l'enfant ou de l'adolescent, sans considération pour les réactions ou les choix de celui-ci, ni pour les effets que ce comportement peut avoir sur lui.

Lorsqu'une personne, adulte ou enfant, force, menace ou manipule une personne mineure à avoir toute forme de contact sexuel ou d'activité sexuelle, il s'agit d'un comportement sexuellement abusif, car l'événement met en jeu un rapport d'inégalité, un abus de pouvoir. Les abus sexuels sont considérés comme inappropriés parce qu'ils sont imposés à une personne qui ne possède ni le développement affectif, ni la maturité, ni les connaissances nécessaires pour réagir adéquatement et librement à l'égard de tels gestes.

De toute évidence, il n'y a donc pas que le rapport sexuel avec pénétration entre un enfant et un adulte qui constitue de l'abus sexuel. Par exemple, obliger ou convaincre un enfant (ou plusieurs enfants) à toucher quelqu'un, à se toucher sexuellement, qu'il soit vêtu ou non, même à l'aide d'un objet ou demander à un enfant de visionner, de lire ou de participer à la production de matériel pornographique constituent aussi des gestes sexuellement abusifs. Il faut garder à l'esprit, que même si l'abuseur insiste que cela est fait en douceur et qu'il n'y a pas eu de blessures physiques, ces gestes sont abusifs, puisque les jeunes enfants ne possèdent pas un développement moral ou intellectuel suffisant pour être considéré comme consentants.

Les jeux exploratoires entre jeunes enfants ou les activités sexuelles consenties entre adolescents sont exclus d'une telle définition. La capacité de consentir devient de plus en plus développée avec la maturation, si bien qu'à un certain moment au cours de l'adolescence, le jugement de l'individu est suffisamment formé pour lui permettre d'agir avec consentement. Ainsi, la loi canadienne reconnaît cette réalité et considère que les adolescents de 14 ans et plus sont aptes à donner leur con-

sentement, sauf si un partenaire est dans une situation d'autorité, de confiance ou de dépendance face à l'autre. Toutefois, plusieurs spécialistes considèrent que, lorsqu'il existe un écart d'âge de plus de cinq ans entre un adolescent et son partenaire, la différence de niveau de développement met en jeu une relation d'inégalité qui donne lieu à une situation d'abus sexuel même si la victime est consentante.

La façon dont c'est vécu par la victime

Les études suggèrent qu'au moins une fille sur quatre et un garçon sur six dans la population générale aura vécu un abus sexuel
a v a n t
l'âge



adulte. La plupart de ces situations ne sont pas signalées aux autorités. Les réactions des enfants à ces expériences d'abus sexuel sont multiples. Tandis que certains enfants ne souffrent que minimalement de ces abus, d'autres accusent des symptômes psychiatriques sévères et parfois de longue durée.

Les symptômes psychosociaux constatés plus fréquemment sont variés. Sur le plan émotionnel, on retrouve l'anxiété, la tristesse, la colère et la honte. Ces enfants sont plus enclins à se retirer, à s'opposer ou à agresser les autres physiquement ou verbalement. L'abus sexuel est une expérience qui peut générer plusieurs effets. Lorsqu'il n'est pas traité correctement, le recours de la victime à des comportements malsains comme la consommation excessive d'alcool ou de drogue, l'automutilation, la boulimie serviront parfois à masquer les émotions douloureuses et la perception de soi négative.

Les victimes peuvent aussi développer une vision du monde qui est déformée, qui mène à des insatisfactions

sexuelles, à une méfiance extrême des autres et à une tendance à se blâmer quand les choses vont mal. Les victimes peuvent aussi avoir des symptômes physiques comme des maux de tête, des maux de ventre, une plus grande vulnérabilité à la maladie ou une tendance à se sentir énervées et à sursauter facilement. Ces symptômes peuvent persister jusqu'à l'âge adulte.

Il est maintenant davantage reconnu que plusieurs de ces symptômes font partie de la catégorie des troubles de santé mentale appelés état de stress post-traumatique (ESPT). On constate d'ailleurs qu'une portion significative des enfants qui ont été référés pour des services de santé mentale montre au moins des symptômes partiels de l'ESPT. Par exemple, certains de ces enfants peuvent avoir l'impression de revivre l'abus et de se sentir bouleversés par des souvenirs, des pensées, des images ou des cauchemars lorsqu'ils sont confrontés à des situations qui leur rappellent l'événement. Ils peuvent adopter des tendances à éviter ces situations et se couper des autres. Cela peut aussi soulever chez eux des réactions physiques, par exemple, des battements de cœur, une difficulté à respirer, de l'irritabilité et des troubles de concentration ainsi qu'un penchant à être sur la défensive ou sur ses gardes.

L'abus sexuel peut donc être vécu par l'enfant victime comme un choc émotionnel qui crée un dommage substantiel et durable au développement psychologique. On utilise le terme « trauma » pour référer aux expériences accablantes et incontrôlables qui ont leur impact sur plusieurs victimes en soulevant des sentiments d'impuissance, de vulnérabilité, de pertes de sécurité ou de contrôle sur sa vie. Il est important de souligner, qu'un événement peut être vécu comme traumatisant par un enfant et ne représenter qu'un mauvais souvenir pour un autre.

Plusieurs enfants abusés sexuellement et leur famille souffrent d'autres problèmes qui ne sont pas spécifiques à l'expérience de l'abus sexuel, par exemple la perte de contact avec l'un des parents à la suite d'un divorce. Ces problèmes peuvent aggraver les difficultés de l'abus sexuel vécues par l'enfant. Dans certains cas, la nécessité de cibler l'abus peut ne pas être une priorité car les autres problèmes qui coexistent chez eux devront avoir préséance. L'abus sexuel peut être traumatisant à un stade de la vie de l'enfant et ne pas l'avoir été plus tôt ou ne pas l'être plus tard.

La constitution d'un enfant, son tempérament, ses forces, ses sensibilités, son niveau de développement, ses liens d'attachement, sa capacité de comprendre, ses habiletés personnelles, en plus des réactions de ses proches et la disponibilité du soutien, notamment celui de son parent non abusif, et l'apport des ressources du milieu vont déterminer comment l'événement abusif sera digéré. Cet ensemble de facteurs détermine ce que l'abus sexuel signifiera pour l'enfant et à quel point il aura un effet traumatisant à ce moment particulier de sa vie. Il peut s'agir d'un seul événement ou de plusieurs, dont la totalité devient traumatisante. Le phénomène de la traumatisation n'est pas nouveau, cependant notre capacité à la reconnaître et à y remédier est nouvelle.

L'état de la recherche actuelle suggère que les traite-

ments qui sont relativement brefs, structurés, de nature cognitivo-comportementales, et qui ciblent des problèmes spécifiques produisent les meilleurs résultats. D'ailleurs, plusieurs de ces méthodes qui ont démontré une amélioration chez les victimes traumatisées sont en implantation dans des centres jeunesse du Québec. D'autres méthodes prometteuses sont en voie d'expérimentation, notamment par le Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS) qui travaille en partenariat avec les milieux de pratique et les centres jeunesse.

Ce que les parents ou les adultes peuvent faire pour aider

Il n'y a pas, malheureusement, de signes évidents et non équivoques prouvant qu'un enfant a été abusé sexuellement. Puisque l'abus sexuel a souvent lieu à l'abri des regards, donc en l'absence de témoins et qu'il n'y a pas nécessairement de signes physiques, cette forme d'abus est difficile à dépister. Il n'y a pas un symptôme prédominant qui ressort chez la majorité des victimes permettant d'embler de conclure hors de tout doute raisonnable que nous sommes en présence d'un abus sexuel. Cela nous oblige à une approche multidisciplinaire et intersectorielle afin de mettre en commun nos ressources pour dépister et diagnostiquer ces situations. C'est-à-dire, il faut travailler en réseau intégré avec les parents et les professionnels des secteurs médical, scolaire, judiciaire et social, milieu de garde, et de la sécurité publique.

Pour prévenir, le parent peut parler à son enfant des différences entre les bons touchers et les mauvais touchers. Il peut lui apprendre à dire « non » à la personne qui tenterait de toucher son corps ou de lui faire des choses avec lesquelles il ne se sent pas confortable. Mais surtout, l'enfant doit savoir qu'il doit informer le parent immédiatement.

Ce qui est le plus important, c'est de créer un climat familial où l'enfant se sent à l'aise de parler de l'abus sexuel. De sorte que s'il arrive un événement, l'enfant dévoilera sans tarder. Si votre enfant vous dit qu'il a été abusé, essayez de rester calme. Écoutez-le. Dites-lui qu'il a bien fait de vous en parler. Rassurez votre enfant que vous prendrez tous les moyens pour que cela ne se reproduise plus. Consultez un médecin. Signalez la situation à la protection de la jeunesse et à la police qui seront en mesure, entre autres, de vous guider quant aux démarches à faire pour votre enfant. Gardez en tête que les enfants se rétablissent d'une telle expérience, particulièrement lorsqu'ils ressentent le soutien d'un parent sécurisant, disponible, qui les accueille et les reconforte chaleureusement face à un événement dérouterant.

Thomas M. Lebeau, ts., MSW

Développement des pratiques
Les Centres jeunesse
de Lanaudière
Membre du CRIPCAS



CONSEILS à l'intention des PARENTS

Lorsque l'enfant désobéit et qu'il y a manquement à une consigne, il importe de le responsabiliser face à son comportement. Il est toujours souhaitable que la conséquence imposée offre également à l'enfant l'opportunité de « réparer » là où il a manqué.

*- Mélanie Mondor, psychoéducatrice
Les Centres jeunesse de Lanaudière*

Les **psychologues** sont heureux de participer à la protection et au bien-être de la **jeunesse**

Ordre
des psychologues
du Québec



Les abus physiques à l'égard des enfants

Le terme de « abus physiques » évoque nécessairement des blessures causées à des enfants par des gestes de violence posés par les personnes qui en sont responsables, en premier lieu, les parents. Il nous vient immédiatement à l'esprit les cas les plus sordides fortement médiatisés : des bébés avec des fractures nombreuses, des enfants avec des blessures multiples, parfois mortelles. Autant on compatit avec les pauvres victimes, autant on s'emporte contre les agresseurs : ces sadiques, ces barbares, ces parents dénaturés...

Bien sûr, cela correspond à une certaine réalité, celle des cas extrêmes, comme les infortunés enfants du bourreau de Beaumont. Mais, moi qui rencontre régulièrement des enfants victimes d'abus physiques, je suis confronté la plupart du temps à une réalité bien différente. Celle de parents bien ordinaires, aux prises avec des problèmes personnels importants, confrontés par des difficultés avec leur enfant, utilisant la violence dans une perspective disciplinaire ou bien perdant patience dans des circonstances difficiles. Malheureusement, il arrive que, la colère aidant, des gestes posés deviennent carrément abusifs.

Beaucoup d'abus physiques sont évitables, comme les conséquences d'une discipline physique excessive et les cas de bébés secoués. On sait que la moitié des parents québécois utilise des punitions physiques pour corriger

leurs enfants. Ce mode de discipline est encore populaire aujourd'hui parce que bien des parents ont été élevés de cette façon et qu'ils reproduisent le modèle qui a fonctionné pour eux. Évidemment, ça marche puisqu'ils obtiennent bien souvent un résultat immédiat avec cette méthode : l'enfant se conformant à leur demande, par crainte d'être frappé à nouveau.

À long terme cependant, quels sont les messages que l'enfant va retenir? Qu'il s'agit d'éviter de se faire prendre, pour éviter des coups. Aussi que l'on peut utiliser la violence envers les gens qu'on aime, « pour leur bien ». Mais le but ultime de la discipline n'est-il pas d'apprendre à l'enfant à adopter un comportement sécuritaire et respectueux des règles de vie en société. Pourquoi alors ne pas utiliser des méthodes disciplinaires non physiques qui ont faites leurs preuves? Il y en a plusieurs, selon l'âge et le niveau de développement de l'enfant : distraction, ignorance volontaire de certains comportements, récompenses, raisonnement, conséquences logiques, périodes de réflexion, etc. Discutez-en avec votre médecin ou avec un conseiller au CLSC.

La forme la plus sévère des abus physiques envers l'enfant, c'est le syndrome du bébé secoué. Le cerveau du jeune enfant est en effet particulièrement vulnérable aux mouvements de rotation survenant lorsque la tête ballotte, sous l'effet de violentes secousses. Les lésions

causées entraînent le décès chez 20% des victimes et la majorité des survivants ont des séquelles neurologiques majeures : paralysie cérébrale, retard mental, cécité, épilepsie. La plupart du temps, le geste est posé dans les circonstances suivantes : le responsable devient excédé par les pleurs inconsolables du bébé, il perd patience et le saisit par le thorax pour le secouer.

Il suffit de quelques secondes pour tuer ou handicaper un enfant pour la vie. ON NE DOIT JAMAIS SECOUER UN BÉBÉ, SOUS AUCUN PRÉTEXTE. Il y a des bébés qui présentent, particulièrement dans les trois premiers mois de vie, des pleurs récidivants, prolongés et résistants à toute forme de manœuvres pour les soulager. On dit que le bébé a des « coliques ». Ces coliques représentent une réaction excessive, mais normale, dans le cadre du développement du jeune bébé. Elles ne sont pas dues à une incompétence des parents.

Quand un bébé pleure de façon importante, il faut en premier lieu vérifier s'il y a une cause identifiable et corrigible : faim, inconfort, besoin de contact humain, etc. Ensuite, on peut essayer des trucs qui fonctionnent avec certains bébés : couverture chaude, musique, sucette, lui parler doucement, le prendre pour le promener ou le bercer, etc. Si rien ne fonctionne, et surtout si vous sentez monter en vous de la colère, il ne faut pas hésiter à installer le bébé en sécurité dans sa couchette, puis à

quitter sa chambre. Revenez aux 10-15 minutes le rassurer sur votre présence jusqu'à ce que les pleurs se calment. Il est utile à ce moment de parler à un proche pour lui faire part de sa frustration et recevoir du soutien. Les parents d'un bébé à coliques devraient aussi se permettre des sorties sans leur bébé, d'une façon régulière, pour aller « recharger leurs batteries », durant cette période difficile.

Il est difficile d'entrevoir, même à long terme, la disparition complète des abus physiques envers les enfants. Mais il est certainement possible d'en réduire la fréquence. Le recours à des méthodes disciplinaires non physiques envers les jeunes enfants et la réponse aux pleurs excessifs des bébés en trois étapes sont des avenues intéressantes à cet égard.

Jean Labbé, MD, FRCPC

Pédiatre
Centre hospitalier
de l'Université Laval



Full cool la vie!

Vous travaillez fort pour pouvoir vous permettre des vacances, faire des sorties intéressantes et profiter de la vie, parce que la vie c'est super intéressant. Il y a pourtant des jeunes qui, alors qu'ils devraient profiter pleinement de la vie, sont pourtant désespérés. Qu'y a-t-il de plus bouleversant que d'apprendre que notre enfant a des idées noires, qu'il songe à disparaître ou pire encore qu'il a essayé de le faire? Que ce soit à titre de parents, d'oncle ou de tante, de professeur, de « coach » ou de simple citoyen, cela est probablement arrivé à l'un d'entre vous. Comme adulte, comment devons-nous réagir et surtout quoi faire? Le sentiment d'impuissance vécu devant une telle situation ne doit pas vous arrêter.

Par définition, le jeune qui songe à la mort est préoccupé par des pensées pessimistes et le sentiment qu'il n'y a aucune solution à ses problèmes. Quoi faire? Premièrement l'écouter, l'encourager à verbaliser son sentiment d'impasse et lui dire que vous êtes là. La réaction fréquemment observée chez ceux qui reçoivent la confiance en est une de panique et d'impuissance qui ne sert pas dans ces situations. C'est pourquoi dans ces cas, il vaut mieux être plus d'une personne pour arriver à trouver des solutions.

Imaginons que vous appreniez un bon matin, que votre enfant a des douleurs abdominales. Quelle serait votre réaction première? Vous vous demanderiez probablement depuis quand il a mal, ce qu'il a mangé, etc. Après quelques temps, si cela ne s'améliore pas, vous songeriez à vous rendre chez le médecin, à prendre un rendez-vous ou encore à aller à l'urgence. Si vous consultez et qu'on vous dise de revenir si cela ne rentre pas dans l'ordre et que deux jours plus tard, les douleurs

reviennent, que feriez-vous? Vous retourneriez peut-être voir votre médecin et discuteriez avec lui de la pertinence de voir un spécialiste.

Avec les idées suicidaires, c'est un peu la même démarche qu'il faut suivre. C'est le symptôme que quelque chose ne fonctionne pas mais cela ne dit pas quoi. Ce peut être le signe que ça ne se passe pas bien dans ses différentes relations (amis, professeurs, famille). D'accord, mais il faut trouver de l'aide et des pistes de solutions.

Cela peut être une dépression. Oui, c'est une maladie mentale et même si cela fait peur, on est en 2004 et les traitements pour la dépression existent! Que le jeune choisisse une approche de psychothérapie ou des médicaments, il existe sûrement une façon de le traiter pour qu'il se sente mieux.

Si c'est un problème de consommation de drogues ou d'alcool, ce n'est pas banal et cela ne rentre pas toujours dans l'ordre comme par magie. Encore là, il existe des traitements et des interventions pour cela.

Pour le jeune qui a d'importants problèmes de discipline et pour lequel vous avez demandé l'aide des centres jeunesse, c'est la même chose : il faut relancer, questionner, essayer de trouver ensemble des solutions même avec le plus récalcitrant des jeunes, parce que s'il est désespéré, il a besoin de vous.

Une situation plus difficile survient lorsque le jeune ne dit pas qu'il a des idées noires mais que des changements dans son comportement ou ses habitudes de vie vous laissent croire que cela ne va pas. Encore là, il faut faire preuve d'ingéniosité et trouver des moyens d'entrer

en communication avec lui sur les difficultés ou le découragement qu'il peut vivre. La frontière est mince entre l'intrusion dans les affaires personnelles et intimes de la vie de votre jeune et l'inquiétude appropriée et la proposition d'aide à lui apporter. Souvent, les amis ou un membre de la famille sont au courant de la situation et se retrouvent dans une impasse. Ce n'est pas trahir notre meilleur ami que d'aller chercher de l'aide. L'adulte qui reçoit cette information privilégiée ne doit pas s'enfermer dans un secret mais agir.

Enfin, les parents peuvent eux-mêmes consulter s'ils ressentent le besoin d'être aidés, car on peut se sentir dépassé par les événements de la vie. Il ne faut pas hésiter à consulter à nouveau si la situation s'envenime ou que les mesures mises en place ne sont pas satisfaisantes.

Encore aujourd'hui, les tabous sont très forts dans notre société face aux idées suicidaires, à la maladie mentale ou encore à la toxicomanie et même face aux psychiatres! Si les parents ont des craintes face à ces maladies et aux intervenants en mesure d'évaluer la situation et de proposer des approches d'intervention, le jeune ne sera pas enclin à consulter.

L'omnipraticien et le pédiatre sont probablement des personnes faciles d'accès dans notre système de santé. L'infirmière, le psychologue ou le travailleur social sont aussi accessibles habituellement dans les écoles. Les CLSC peuvent aussi vous orienter vers des ressources appropriées, que ce soit sur le plan médical, psychosocial ou communautaire.

Après la tempête, certains jeunes seront capables de

remercier leurs parents et d'expliquer comment ils se sentaient pris, seuls et impuissants; pour d'autres ce sera plus difficile d'admettre qu'ils avaient besoin de leurs parents (problèmes de toxicomanie, dépression, etc.).

Mais en définitive, cela vaut vraiment la peine, parce que la vie c'est full cool!

Johanne Renaud M.D. M.Sc. FRCPC

Pédopsychiatre au CHU mère-enfant Sainte-Justine
et chercheur boursier des Instituts de
recherche en santé du Canada

**CONSEILS à l'intention
des PARENTS**

L'établissement de l'autorité parentale constitue un défi quotidien. Il importe que les parents fassent alliance au moment d'énoncer et d'appliquer les règles en vigueur dans la maison. Le cadre éducatif doit être clair, cohérent et constant. Les parents offrent ainsi des points de repère et des limites qui génèrent forcément un sentiment de sécurité chez leur enfant. L'enfant apprend aussi à tolérer et gérer une contrainte ou une frustration. Il parvient donc à se construire avec l'assurance que ses parents l'arrêteront dans ses comportements s'il met en péril sa sécurité et son développement. Les parents deviennent pour l'enfant des guides sur lesquels il peut compter tout au long de son apprentissage de la vie.

*- Mélanie Mondor, psychoéducatrice
Les Centres jeunesse de Lanaudière*



Le 20e siècle a été marqué par une abondance d'études et de travaux qui ont contribué à accroître nos connaissances sur le développement de l'enfant ainsi que sur les facteurs de son environnement qui favorisent ou, au contraire, entravent l'accès à une maturité pleine et harmonieuse.

En particulier, les travaux de Gesell ont permis de bien définir les étapes successives et les différentes fonctions observées; les travaux de Piaget nous ont familiarisés avec l'émergence et le déploiement de l'intelligence à laquelle l'enfant lui-même participe activement. Brazelton nous a convaincus des capacités individuelles du nouveau-né qui en font déjà un partenaire social actif. Enfin, Bowlby, ses collaborateurs et ses disciples ont avancé que l'attachement que le jeune enfant éprouve à l'égard de la personne qui en prend soin dans le quotidien sera un des fondements majeurs de sa personnalité et conditionnera la qualité de son adaptation sociale ultérieure à l'adolescence et à l'âge adulte.

Parallèlement à ces travaux qui nous permettent d'approcher la complexité merveilleuse du développement du jeune enfant, on voit émerger une prise de conscience sociale et médicale de l'existence de situations adverses rares mais non exceptionnelles qui ont des conséquences graves sur la croissance et le développement des enfants qui y sont exposés.

Certes, nous avons fait des progrès indiscutables. Nous ne pratiquons plus l'infanticide comme moyen de contraception comme cela a existé il y a plusieurs siècles. Nous ne déposons pas les nouveau-nés non désirés ou malformés sur le porche des églises ou dans les

armoires tournantes, aux portes des orphelinats pour préserver l'anonymat de ces abandons.

Sommes-nous véritablement dans une société qui protège tous les enfants? Qu'est-ce que la protection? On peut se poser cette question. S'agit-il de corriger du mieux possible les abus avérés physiques ou autres ou de contrer les conséquences dévastatrices de la négligence physique et psychologique qui conduisent à des retards de croissance, des troubles scolaires, de l'agressivité et d'autres problèmes de comportement à l'adolescence et à l'âge adulte. À la suite de cette prise de conscience précise des dégâts et des souffrances encourues par les enfants ainsi abusés et négligés, le législateur québécois, à l'instar de plusieurs pays européens et américains, a élaboré la fameuse Loi 24 de protection de la jeunesse. Tous les citoyens concernés, professionnels ou non - et nous le sommes tous - en connaissent les termes généraux : signalement d'une situation considérée dangereuse pour un enfant auprès de la DPJ, enquête, mesures volontaires avec l'accord des responsables de l'enfant, soit les parents, exceptionnellement retrait temporaire ou prolongé de l'enfant du milieu familial dans les situations extrêmes inaccessibles au changement malgré les aides proposées et fournies et, enfin, l'accès à un juge d'enfants si la collaboration parentale devient impossible.

Certes, cette séquence d'événements est bien connue de nous tous. Ce qui l'est moins c'est la complexité des situations, le rôle que joue le temps. Le temps qu'il faut pour que des parents souffrants aux prises avec la pauvreté, la toxicomanie, les démêlés judiciaires, pour que

ces parents soient prêts à reconstruire dans le quotidien une harmonie relationnelle avec leur enfant. Durant ce même temps, l'enfant, s'il est placé, risque d'éprouver un attachement à une autre famille, devenue sa famille psychologique. Cette divergence dans l'importance relative du temps pour les enfants et les adultes parents, dont ils ont été séparés, est source de souffrance et difficile à résoudre quand on veut respecter le droit des parents et l'intérêt des enfants.

À ce dilemme, viennent s'ajouter des situations parfois incontournables où l'enfant est déplacé à plusieurs reprises et cela entraîne la création de nouvelles souffrances et ruptures pour l'enfant.

S'agit-il d'une nouvelle forme d'abandon pour l'enfant déjà traumatisé par l'abus initial dont on a voulu le protéger. Cet abandon est souvent difficile à contrer car les ressources disponibles pour l'hébergement des enfants en milieu d'accueil sont particulièrement limitées.

Et pourquoi?

Cette question revient à une question beaucoup plus critique et primordiale.

Est-ce que la protection que la société offre aux enfants vulnérables, aux prises avec des situations dangereuses pour leur sécurité ou toxiques pour leur développement doit se faire après coup?

En d'autres termes intervient-on trop tard alors que les mesures correctrices sont inopérantes, imparfaites et rares? Sans développer les explications qui vont de pair avec ces qualificatifs, j'aimerais aborder une autre manière de voir la protection des enfants.

La protection des enfants est l'affaire de tous. Bien sûr, le rôle des parents est le plus important surtout dans les premières années. Quant on sait, comme on le sait aujourd'hui, que l'interaction harmonieuse, réussie, entre le parent et le jeune nourrisson participe à la maturation même du cerveau et surtout de cette partie du cerveau qui gère la mémoire, l'expression et le contrôle des émotions, on réalise le rôle exceptionnel que jouent les deux parents, tôt dans la vie de l'enfant. Ce qui est dramatique, c'est que l'adulte qui interagit avec son enfant est un ancien enfant qui a pu garder l'empreinte d'échanges non harmonieux et il aura tendance à agir avec son propre enfant comme on a agi avec lui, perpétuant ainsi des modes relationnels et des échanges inappropriés.

Existe-t-il des remèdes à cela? La réponse est oui et elle appartient à tous. Aux gouvernements appartient le rôle d'offrir aux jeunes couples tout le contexte facilitant leur vie quotidienne à partir de ressources minimales suffisantes pour s'extraire des contraintes de la pauvreté extrême, jusqu'au logement décent et un quartier de vie salubre agrémenté de possibilités de loisirs et de répit.

Aux voisins et au quartier appartient le devoir de considérer les jeunes familles en difficulté non pas comme des objets de signalement et de contrôle social mais de les considérer comme des humains souffrants qu'ils peuvent aider, c'est cette solidarité sociale qui devrait être le premier palier de protection de l'enfance.

Aux professionnels du monde médical et social appartiendra le devoir d'aider le jeune parent dans son interaction avec le jeune nourrisson et c'est le point d'impact le plus important qu'on doit viser dans les interventions de protection/prévention.

L'intervention a posteriori est trop tardive, trop lourde à organiser, les embûches sont multiples et le coût exponentiel.

L'intervention avant les blessures (au propre ou au figuré) représente la voie de l'avenir et nous concerne tous.

Comment retrouve-t-on le goût d'aider les autres. Là encore, il faut changer de registre et se placer mentalement dans une approche à autrui bien différente de celle qui prévaut dans notre société. Autrui, l'autre le plus déshérité est encore notre frère ou notre sœur. Tendons lui la main avant toute autre démarche. Cette exhortation peut paraître surannée ou utopique mais risque de conduire à une société moins contraignante et plus bienveillante.

Gloria Jeliu, MD, FRCPC

Pédiatre développementaliste
CHU Mère-enfant Sainte-Justine



Quiz MYTHES & RÉALITÉS

Un enfant témoin de violence est moins perturbé qu'un enfant violent; c'est moins grave :

FAUX

Les enfants témoins ou victimes partagent le même vécu dans la maison (terreur, cris, peur, angoisse), ils sont exposés au même milieu émotionnel.

Les enfants témoins de violence ne peuvent avoir de bons résultats scolaires et ont nécessairement des problèmes de comportement en classe :

FAUX

Certains enfants peuvent présenter des troubles de comportement, d'autres au contraire peuvent être très réservés, voire inhibés en classe. Certains enfants peuvent avoir des problèmes d'apprentissage, d'autres d'excellents résultats scolaires. On ne peut généraliser.

Un garçon qui vit dans une famille où sévit la violence conjugale, sera nécessairement violent avec sa femme dans sa vie adulte :

FAUX

L'apprentissage de la violence pendant l'enfance peut contribuer à la faire accepter plus facilement à l'âge adulte. Mais tous les enfants issus de familles où règne la violence ne sont pas condamnés à réagir comme leurs parents.

La violence est omniprésente chez certains groupes culturels :

FAUX

La violence conjugale se retrouve dans toutes les classes de la société peu importe l'âge, l'origine ethnique, le statut socio-économique, la scolarité.

La violence conjugale est un problème privé qui ne devrait pas se discuter en classe :

FAUX

La violence conjugale n'est pas qu'une affaire de couple liée à deux personnes. Elle découle d'un type de socialisation reçue et entretenue. Il s'agit d'un problème de société.

Les hommes violents sont facilement identifiables :

FAUX

Les faits démontrent que l'homme agresseur est plus souvent un homme sans problèmes psychiatriques, un homme qui ne se distingue en rien de l'homme moyen.

Ce document est extrait du guide « Quand ça gronde dans ma famille », et produit par la Direction de la santé publique de Montréal-Centre

Faire une **différence** par la prévention

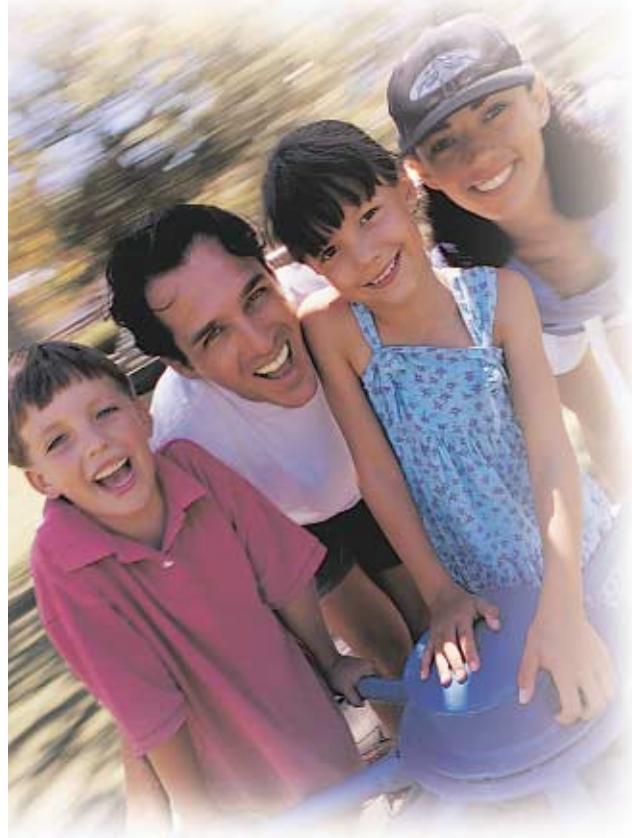
Prévention^{MD}
Fondation Lucie
et André Chagnon

« La Fondation Lucie et André Chagnon tient à souligner le travail exceptionnel de ces hommes et femmes qui, au quotidien depuis 25 ans, appuient et viennent en aide aux enfants en grande difficulté et à leurs parents. C'est un travail remarquable et un engagement nécessaire dans notre société. La Fondation tient cependant à réaffirmer la priorité à donner à la promotion de la prévention de ces situations et l'importance de soutenir le développement optimal des enfants, en particulier de la grossesse à 6 ans. La Fondation se réjouit de constater que les leaders de l'application de la loi sur la Protection de la jeunesse font de plus en plus de place dans leur pratique sociale à l'intervention précoce et aux mesures préventives. »

La négligence expliquée aux parents

Je me souviens de Manon, dont les enfants étaient suivis par les services de la protection de la jeunesse, qui me parlait de son enfance.

Tu as le principal... tu as ton lit, tu as ta garde-robe... dans le salon on faisait nos devoirs à la lumière de la télévision... Mon père y dormait presque toute la journée parce qu'il travaillait la nuit. On le voyait seulement quand on allait se coucher.



Quand on revenait chez nous après l'école, ...il n'y avait jamais rien de préparé pour manger, ...ma mère, elle était probablement couchée. Elle nous donnait de l'argent pour qu'on aille s'acheter quelque chose au dépanneur du coin... Pour elle, le dîner pris à l'école le midi, c'était assez... Souvent je me couchais en ayant faim... Personne ne faisait le déjeuner... Tu le faisais toi-même si tu trouvais de quoi manger. Très souvent on se levait en retard, il était trop tard pour déjeuner...

Jamais ma mère n'a lavé nos vêtements, on devait les porter soi-même à la buanderie quand elle avait de l'argent.

Le vendredi j'avais pas le droit d'aller à l'école, parce que je devais faire des commissions pour elle.

J'me souviens pas que mon père pis ma mère m'aient pris dans leur bras quand j'étais petite... Des fois je

sautais au cou de ma mère pour y donner « un bec sur la joue » pis a disait « Ah tasse toé là ».

Mon père... y fallait surtout pas l'approcher, surtout quand il était en boisson... Je me sentais toujours repoussée.

La négligence c'est l'échec du parent à répondre aux divers besoins de son enfant sur les plans de la santé, de l'hygiène, de la protection, de l'éducation et de ses émotions. Ce qui caractérise la négligence c'est qu'elle survient toujours dans un environnement social et familial appauvri où les alternatives aux besoins de l'enfant n'existent pas. Cela veut dire qu'un parent peut ne pas être capable de répondre aux besoins de son enfant, mais il se doit de pallier au manque par le biais des ressources de l'environnement. Par exemple, s'il travaille de nuit, ou s'il doit s'absenter, il ne laisse pas l'enfant seul, il a une gardienne fiable (une voisine, un parent, un ami). Si le parent n'a pas beaucoup de temps pour s'occuper, jouer avec son enfant, il peut l'inscrire dans des activités de son quartier qui vont le stimuler. Le soutien de l'environnement ne remplace pas une mère ou un père, mais il est des plus importants pour renforcer le parent et faire en sorte que l'enfant se développe mieux. Un parent qui se sent soutenu vivra moins de stress dans son quotidien et sera plus disponible à l'enfant.

Lorsque les parents sont dépassés et trop isolés socialement, il arrive que la sécurité et le développement de l'enfant soit compromis et que la Direction de la protection de la jeunesse doive intervenir de manière à ce que les parents puissent apporter à leur enfant

des soins physiques, psychologiques et des conditions de vie plus appropriées.

Peut-être vous demandez-vous, « les soins appropriés » ça se définit par rapport à qui ou à quoi? Chaque parent possède une façon bien à lui de voir l'éducation de son enfant. Dans les faits nous pourrions dire qu'il existe de très nombreuses manières d'éduquer sa famille. Cela est certainement vrai, mais aux yeux de la loi de la protection de la jeunesse il y a des cadres à respecter, des points de repères qui se basent sur une valeur universelle telle que « les enfants sont importants, ils sont notre futur, nous devons les protéger ». Cette loi se base aussi sur nos traditions culturelles et sur les connaissances scientifiques, c'est à dire les connaissances qui ont été acquises au cours des années de recherche en médecine, en psychologie et en éducation.

Quelles sont les conséquences pour l'enfant d'être négligé par ses parents?

Il est important de comprendre que les soins à apporter à un enfant de la naissance jusqu'à ce qu'il parte de la maison sont multiples et que, pour tous les parents cela est loin d'être facile à réaliser! L'enfant a besoin d'une nourriture adéquate, de vêtements en fonction des saisons, de sécurité, d'être bien encadré, de tendresse et d'affection, d'être éduqué, d'être soigné, de loisirs, de soutien psychologique, d'être protégé, d'une bonne hygiène, qu'on lui parle, qu'on s'intéresse à lui et ainsi de suite. Il apparaît que ces différents soins sont tous aussi importants les uns que les autres car s'il en est privé sur une base régulière, surtout lorsqu'il est jeune, de nombreuses conséquences peuvent apparaître.

Saviez-vous que le cerveau d'un bébé mal nourri se développe beaucoup moins bien? Qu'un enfant avec qui l'on ne joue pas, à qui l'on ne parle pas, va avoir de la difficulté à s'exprimer et à apprendre à l'école? Saviez-vous qu'un enfant qui ne se sent pas aimé, va avoir moins d'amis, n'aura pas confiance en lui, ne développera pas d'intérêts dans la vie? Saviez-vous qu'un enfant négligé a l'impression qu'on l'abandonne et que cela lui fait vivre un stress élevé? Saviez-vous que les enfants qui sont négligés ressentent de la peur, de la tristesse et n'apprennent pas à faire confiance aux adultes? Saviez-vous qu'un enfant négligé développera des problèmes de conduite à la maison et à l'école? Que ces problèmes de conduite auront des répercussions importantes sur son développement social futur?

C'est pour ces raisons que la société a mis en place un système de protection de l'enfant et que de nombreuses recherches se font dans le sens de soutenir et aider les parents à mieux répondre aux besoins de leurs jeunes enfants.

Pourquoi certains parents ne s'acquittent pas bien de leur tâche?

Plusieurs raisons peuvent être mentionnées. Il se peut que ce soit, comme dans le cas de Manon, une histoire « d'une génération à l'autre » en ce sens que les parents ne peuvent donner ce qu'ils n'ont pas reçu. Saviez-vous que la majorité des parents qui reçoivent des services de la protection de la jeunesse ont eu une enfance très difficile? Plusieurs n'ont pas connu de famille stable?

Il y a des parents dépressifs qui n'ont pas la force psychologique de remplir leurs tâches parentales. Il y en a d'autres qui vivent de la violence conjugale et qui sont tellement pris par leurs problèmes, qu'ils en oublient leurs enfants. Il y a des parents qui surconsomment de la drogue ou de l'alcool et qui ne sont plus en contact avec leurs enfants. De nombreux parents ont vécu des traumatismes étant petits comme de l'abus sexuel, de la violence et ils ne s'en sont jamais remis. La souffrance qu'ils ont accumulée fait en sorte qu'ils développent de

graves problèmes émotionnels. Ils ne peuvent donc pas avoir une relation adéquate avec leurs enfants. Finalement, il y en a qui ont une combinaison de plusieurs de ces difficultés; ce qui les rend encore plus vulnérables à devenir des parents négligents.

Ce que l'on peut affirmer c'est que la majorité des femmes et des hommes rencontrés en protection de la jeunesse ont eu une vie très difficile étant jeunes et continuent « d'en arracher » dans leur vie actuelle. Saviez-vous que la majorité des parents à la protection de la jeunesse vivent approximativement avec 14,60 dollars par personne par jour? Saviez-vous que plusieurs femmes vivent de la violence quotidienne de la part de leur conjoint?

Quoi faire?

Si vous êtes un parent qui n'éprouve pas de difficultés particulières à éduquer votre enfant, demandez-vous comment vous pourriez soutenir une famille en besoin. Les ressources communautaires de votre quartier sauront vous guider. La négligence des enfants de notre société, ça nous concerne tous!

Si vous êtes un parent qui éprouve peu de plaisir à élever son enfant, si vous ressentez peu de valorisation à votre rôle, ou si vous êtes épuisé par les demandes de vos enfants, parlez-en avec une personne avec qui vous vous sentez proche.

Appelez la ligne parent 1-800-361-5085.

Connaissez-vous une des caractéristiques des familles qui se développent avec harmonie? Elles demandent de l'aide, dépannage alimentaire, cuisine collective, comptoir de vêtements, aide au logement, commerces à prix modiques, mais aussi services de loisirs, centre éducatif etc. Demandez de l'aide. Les ressources communautaires, les CLSC, les Centres jeunesse et bien d'autres services gouvernementaux sont là pour aider les parents qui sont à bout de souffle ou qui manquent de moyens pour faire en sorte que leur enfant parte bien dans la vie.

Louise S. Éthier

Docteur en psychologie
Professeur titulaire
Groupe de recherche
en développement de l'enfant
et de la famille
Université du Québec
à Trois-Rivières



Renèle Desaulniers

Coordonnatrice des activités
de recherche au Groupe de
recherche en développement
de l'enfant et de la famille
(GREDEF) de l'Université
du Québec à Trois-Rivières.



TRUCS POUR UNE SAINTE COMMUNICATION

Prendre le temps... d'être avec son adolescent, d'échanger avec lui. Ne pas lui donner l'impression qu'il dérange. Ça permet d'éviter que la communication ne se limite qu'à des demandes, des ordres, des conflits, etc.

Créer le contact... de façon gratuite et quotidienne. Communiquer ne veut pas dire essentiellement une conversation soutenue; cela peut se caractériser par de petits gestes quotidiens : attentions spéciales (fêtes, mets préférés, etc.) encouragements (école, sports etc.) ou activités. C'est également d'avoir le souci de s'informer de ce qu'il fait, de ce qu'il ressent, de ce qui est important pour lui sans toujours l'être pour les parents.

Être à l'écoute... c'est-à-dire être d'avantage attentif aux émotions vécues par votre adolescent qu'à la façon de s'exprimer. Saisir ses joies, ses peines ses fiertés, ses déceptions, etc. et lui faire verbaliser (importance de décoder ses comportements même si ce n'est pas toujours évident).

Tenir compte des différences de valeurs... ce qui veut dire qu'il faut accepter que les autres puissent avoir des idées, des valeurs, des croyances, des façons de faire qui soient différentes des nôtres; l'adolescent a une façon de s'actualiser qui est souvent sans compromis. Cette difficulté de l'adolescent à nuancer doit se doubler d'une souplesse de la part de l'adulte.

RESPECTER SON ADOLESCENT TOUT EN SE RESPECTANT SOI-MÊME... CE QUI REVIENT À DIRE....

- Tenir compte des ses réalités;
- Accepter qu'il ait des opinions différentes des nôtres;
- Concilier le fait que l'adolescent soit en processus d'acquisition de l'autonomie;
- Échanger avec respect comme vous aimeriez qu'une autre personne le fasse avec vous;
- Ne pas oublier comme parent, de tenir compte de nos besoins en tant qu'individu;

EN COMMUNICATION, IL EST DÉMONTRÉ QUE LE RÉCEPTEUR NE RETIEN QUE :

7 % DES MOTS

LE RESTE DU MESSAGE EST TRANSMIS D'UNE FAÇON INCONSCIENTE :

38 % TONALITÉ

• TON • TIMBRE • VOLUME • RYTHME

55 % PHYSIOLOGIE

• POSTURE • GESTES • RESPIRATION

Le partenariat entre la direction de la Protection de la jeunesse et le Service de police de la Ville de Québec

La sécurité et le développement des enfants sont des objectifs communs qui relient la Direction de la protection de la jeunesse et les services de police. Ces organismes ont longtemps fonctionné en vase clos faisant chacun leur partie du travail, sans se soucier des besoins, des attentes et du rôle de chacun et l'échange d'information était inexistant et semblait impossible. Il est évident que le jeune déjà en besoin, était également victime de ce non partenariat des institutions et dans certains cas pouvait abuser des lacunes de ces systèmes parallèles.

La Direction de la protection de la jeunesse a permis, petit à petit, de rapprocher cet organisme et les services de police. La concertation a permis de réunir ces intervenants à la même table et de faire connaître non pas seulement les rôles de chacun d'eux mais également d'identifier les attentes et les besoins de tous. La sécurité, la protection, la réhabilitation et la réinsertion sociale des enfants demeurent le centre d'intérêt principal.

En constatant que personne ne voulait voler la « job » de l'autre mais bien protéger le jeune, un partenariat exemplaire s'est créé. Des équipes de travailleurs sociaux et de policiers font maintenant front commun lors d'opérations spécifiques. Cette complicité accroît la complémentarité, facilite la coordination et accélère les délais, tout en assurant un suivi rapide et efficace du dossier.

De cette façon, le jeune bénéficie de la complémentarité de l'enquête sociale et criminelle et le suivi prend alors une toute autre forme, qui implique une panoplie d'intervenants.

Le démantèlement du réseau de prostitution juvénile à Québec (Projet Scorpion) est un bel exemple de cette complicité des intervenants. La situation obligeait d'agir rapidement. Des jeunes filles furent retirées du milieu afin d'être protégées et prises en charge. La connaissance de la complexité du dossier par les intervenants sociaux a facilité grandement le travail des enquêteurs.

En les retirant du milieu familial, celles-ci purent se confier aux enquêteurs.

La Loi sur la protection de la jeunesse donne maintenant aux policiers, le pouvoir d'aller chercher un jeune dans un milieu où sa santé et son développement sont compromis. Pour ce faire, le policier doit se procurer les mandats requis soit de pénétrer, d'amener ou de rechercher et d'amener l'enfant. En procédant de cette manière, le temps de réaction policière/protection, est alors diminué et le bien-être de l'enfant est alors assuré de façon très efficace.

L'entente interministérielle eu égard aux enfants victimes d'abus sexuels est également un élément important du partenariat entre ces deux institutions. La concertation entre le Service de police, la Protection de la jeunesse et les procureurs est un élément clé pour la réussite de ce type de dossier. Cela évite des délais et la duplication des dossiers, tout en respectant le volet

humain d'une intervention. La victime n'a donc pas à raconter à plusieurs intervenants son histoire douloureuse, dans la plupart des cas,

La concertation et le partenariat entre les deux organismes nous permettent d'être plus efficaces voire même efficaces puisque nous travaillons tous dans la même optique soit le bien-être et la sécurité de nos jeunes.

Capitaine André Fillion

Section des communications
et des relations avec la communauté
Service de police,
Ville de Québec



Ma réalité en tant qu'intervenant à l'application des mesures au sein d'un centre jeunesse

Dans ce bref texte, je vais décrire ce que peut représenter une journée de travail pour un intervenant social qui occupe la fonction de personne autorisée à la protection de la jeunesse au service de l'Application des mesures au sein d'un centre jeunesse.

Ma journée de travail débute au volant de ma voiture, mes pensées servent à planifier celle-ci et à préciser les objectifs des rencontres prévues à mon agenda. Vous comprendrez que bien souvent se retrouver au volant de sa voiture est un moment privilégié qui permet de mettre ses idées en place sur le plan professionnel et de se préparer émotivement pour notre journée.

À mon arrivée au bureau, je prends les messages et je priorise, avant tout, les appels qui nécessitent une intervention dans un court délai. Très souvent, mon horaire de la journée est bousculé par des imprévus lorsque des familles vivent une situation de crise. Mon rôle est de les accompagner dans une démarche visant à rétablir un équilibre tout en tentant de maintenir le jeune dans son milieu naturel, surtout parce que la solution la plus facile est de déplacer le jeune. Dans certaines situations exceptionnelles lorsque la crise ne parvient pas à se résorber, il m'arrive de retirer le jeune de sa famille. Lorsque je dois faire appel à ce moyen d'intervention pour calmer la crise, j'explore en premier lieu si la famille élargie peut accueillir le jeune. Lorsqu'il est impossible que le réseau de l'enfant le prenne charge, je fais appel à d'autres ressources du centre jeunesse telles qu'une famille d'accueil, un foyer de groupe ou un centre de réadaptation.

L'hébergement d'un jeune, qu'il soit planifié ou fait en urgence, constitue un travail de partenariat et de collaboration important. Je fais appel à différents collaborateurs dans le but de choisir la meilleure ressource capable de répondre au besoin du jeune et pour la préparer à le recevoir. Ce processus demande un accompagnement tout particulier avec le jeune, sa famille, le milieu du jeune, les collaborateurs du service de l'accès, de l'hébergement et parfois du contentieux, lorsqu'il n'y a pas de consentement de toutes les parties. Bien sûr

lorsqu'on est impliqué dans le déroulement de cette démarche, toutes les autres rencontres prévues à l'horaire et planifiées si rigoureusement en voiture ce matin là, naturellement tombent à l'eau. Le tout demande une grande flexibilité de notre part et une capacité d'adaptation importante.

Parfois, le jeune ou ses parents ne sont pas d'accord avec les mesures que je dois appliquer, et je dois composer régulièrement avec les colères des gens, le désespoir, la peine et parfois l'agressivité qui s'y rattachent.

Lorsque je dois prendre une décision qui va à l'encontre de la volonté de mes clients, dans le but d'assurer la sécurité de l'enfant, ceux-ci ont parfois le sentiment de perdre tout pouvoir sur les événements.

Paradoxalement, je travaille avec eux dans le sens opposé afin qu'ils reprennent le contrôle des événements et qu'ils mettent fin définitivement à la problématique qui a créé la situation de compromission. Ce genre de situation m'amène à travailler d'arrache-pied afin de rebâtir un lien avec le jeune et sa famille, dans le but d'atteindre notre objectif commun qui est de mettre fin à la compromission.

De plus, dans mon emploi, je dois travailler en partenariat avec de nombreuses personnes, toujours dans l'intention de coordonner mes actions et ainsi offrir le meilleur service possible. Mes principaux partenaires à l'intérieur de mon établissement sont : mon chef de service, mon équipe de travail, les éducateurs des centres de réadaptation, les familles d'accueil, les intervenants-ressources, les conseillers à l'accès, les avocats du contentieux, le réviseur à la protection de la jeunesse et plusieurs autres. Je dois également collaborer avec les différents organismes et spécialistes offrant des services à la famille tels les : CLSC, médecins spécialistes, inter-

venants scolaires et ressources communautaires.

Définir une journée d'intervention à l'Application des mesures est difficile puisque celle-ci peut compter une multitude d'activités et que les besoins de chacune des familles sont uniques. Toujours à la recherche de solutions innovatrices, en collaboration avec les ressources du milieu, on se déplace à domicile, à l'école, au poste de police, au tribunal, etc.

Une partie importante de mon travail est le temps que je consacre également au volet administratif qui comprend, entre autres, la rédaction de contenus de rencontres ou de contacts téléphoniques, la préparation des rapports pour le tribunal, les rapports de révision, les rencontres de supervision et de planification avec les collaborateurs.

À cet effet, je considère que ma propre famille est des plus compréhensive, puisque mon horaire de travail vient parfois bousculer notre vie familiale. Il m'arrive également de me questionner lors de moments plus difficiles, par exemple, à la suite d'une intervention chargée d'émotions ou de déchirements sur les raisons pour lesquelles je fais ce travail. Par contre, je me réconcilie avec ma pratique d'intervenant lorsque parfois, même si cela peut-être rare, je peux observer sur un petit visage, un joli sourire et des yeux brillants qui me disent MERCI d'être là pour moi.

Jean-François Payette

Technicien en travail social
Intervenant à l'application
des mesures



Psychoéducateurs,
une expertise professionnelle unique
Depuis 50 ans, AVEC les jeunes en difficulté
pour les aider à retrouver l'équilibre

Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducatrices
et psychoéducateurs
du Québec

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

www.psychoeducation.qc.ca

Je ne sais pas comment tu fais pour faire ce job là!

Combien de fois ai-je bien pu entendre cette phrase? Et combien de fois me suis-je entendu répondre que bien que ce ne soit pas tous les jours facile, c'est un travail passionnant et surtout, des plus enrichissants.

Pour l'avocat, plaider quotidiennement devant la Cour, c'est vivre constamment au cœur du débat. Pas question de baisser la garde. Faire ce travail au sein d'un centre jeunesse, c'est en plus mettre sa profession au profit de la résolution de problèmes humains, d'ordre personnel ou familial.

Cela sous-entend également de travailler sous pression. Cette pression découle d'abord de la quantité impressionnante de dossiers à assumer et la nécessité d'agir dans des délais rapides. Elle découle aussi grandement de la lourdeur des situations vécues par les enfants et que nous devons, jour après jour présenter à la cour.

Les premières années sont les plus difficiles. Et puis, au fil du temps, on tend à croire qu'on a tout vu en ce qui a trait aux difficultés humaines, jusqu'à ce que d'autres situations finissent par nous faire comprendre qu'en matière de souffrance humaine, comme partout ailleurs, la réalité dépasse parfois la fiction.

C'est dans ce contexte qu'il faut œuvrer et surtout, garder son sang-froid. Agir autrement ne rendrait service à personne surtout pas à l'enfant concerné. Garder son

sang-froid, c'est facile à dire mais pas toujours facile à faire. Pour ce faire, il faut accéder à un certain détachement, tout en conservant un seul et unique objectif : l'intérêt de l'enfant. Présenter au juge un tableau complet de ce que vit l'enfant et ce, tant sur le plan physique, émotif, psychologique qu'affectif ne peut jamais se faire froidement.

Les années aidant, on réussit de mieux en mieux à faire la part des choses, à maintenir un sain équilibre entre le détachement nécessaire et la poursuite de cet objectif de sauvegarde de l'intérêt de l'enfant. Il me faut toutefois admettre, pour ma part, que c'est là un travail perpétuel. Il m'arrive souvent de vivre intensément l'histoire de vie troublante d'un enfant et ramener mes pensées tristes à la maison. Mais, c'est peut être aussi cela rester humain face aux problèmes vécus par ces enfants et conséquemment c'est peut être aussi cela qui maintient l'ardeur au travail année après année.

Il nous faut aussi constater et accepter, que les situations familiales ne s'améliorent pas toujours et parfois même se dégradent. Malheureusement, et c'est une partie de mon travail qui non seulement me rend triste mais me questionne beaucoup ; il est en effet fréquent que l'on doive retourner à la Cour à de nombreuses reprises pour une même situation. Présenter à la Cour la situation d'un adolescent agressif, désabusé et à qui l'on

reproche plusieurs de ses comportements, c'est une chose. Mais c'est autre chose lorsque l'adolescent s'avère également être ce même enfant dont la situation revient régulièrement devant la Cour depuis qu'il est tout petit. À l'origine, tous avaient pitié de lui, tant sa situation de vie était pathétique. L'adage bien connu; cent fois sur le métier remettez votre ouvrage, ne devrait pas trouver application lorsque l'on met en place des solutions devant permettre à un enfant de vivre une enfance saine, heureuse et insouciante.

Fort heureusement, cela ne se passe pas toujours ainsi et l'exercice de la profession d'avocat en centre jeunesse amène aussi de grandes joies :

Savoir qu'on contribue à permettre à un enfant d'accéder enfin à sa propre enfance; constater derrière le sourire d'un enfant et de ses parents que les problèmes familiaux se sont amenuisés et qu'ils peuvent à nouveau vivre ensemble; observer qu'un adolescent fait preuve d'autonomie malgré les conditions adverses de son environnement; procéder à l'adoption d'un enfant et lui assurer ainsi un milieu de vie stable, chaleureux et apte à répondre à ses besoins, voilà autant de bonheurs qui rendent mon travail exceptionnel.

L'immense satisfaction de contribuer à ce que des enfants puissent connaître et répéter des petits bonheurs au quotidien est inqualifiable. Qu'il vous suffise,

en lisant ces lignes, de vous arrêter un peu, de regarder les enfants autour de vous et d'apprécier leur innocence pour admettre que tous ont non seulement droit mais ont besoin de ce bonheur de l'enfance.

Le passage d'une famille devant la Cour est souvent source de stress. Heureusement, dans le domaine où j'œuvre, j'ai la chance de côtoyer, dans la grande majorité des cas, des confrères qui eux aussi, ayant à cœur l'intérêt des enfants, contribuent à ce que ce passage se fasse de façon respectueuse. Exercer la profession d'avocat dans ce contexte est un avantage énorme que je ne pouvais passer sous silence.

En guise de conclusion, je dois toutefois vous faire une confidence. Il m'arrive aussi à moi de me dire :

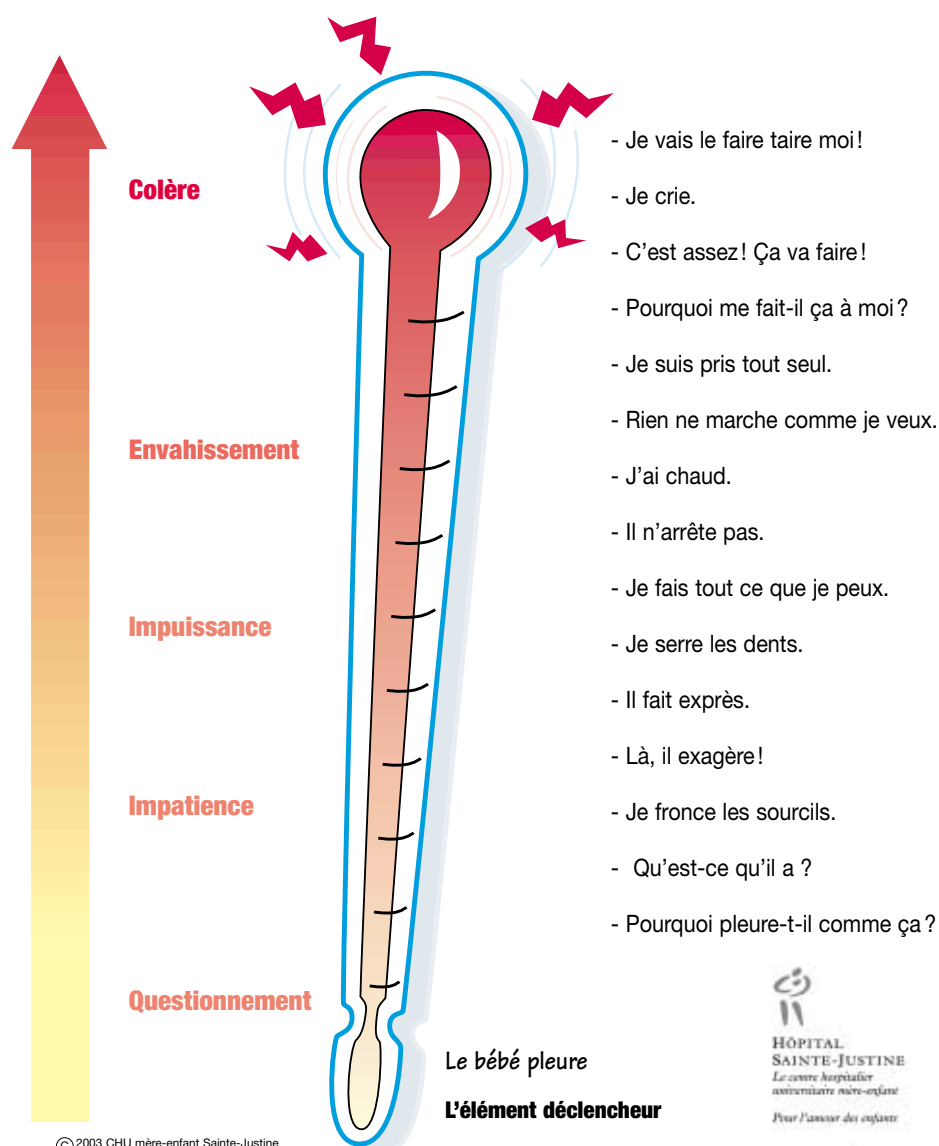
« je ne sais pas comment je fais pour faire ce job là! »

Me Héliane Bourassa

Centres jeunesse
Chaudière-Appalaches



Thermomètre de la colère



© 2003 CHU mère-enfant Sainte-Justine
Auteure Sylvie Fortin inf. Bac.

Extraits de la version originale du Thermomètre de la colère

HÔPITAL
SAINTE-JUSTINE
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant
Pour l'amour des enfants

Université
de Montréal

« Ça suffit, c'est assez... »

La colère : une émotion normale

Mais comment la reconnaître et se contrôler? Par le thermomètre de la colère...

La colère est une émotion normale que nous éprouvons tous à des degrés différents et pour diverses raisons. Les éléments déclencheurs de la colère sont souvent des événements que nous n'avez pas désirés, que nous n'avez pas prévus et qui nous apparaissent hors de votre contrôle. Par exemple, lorsqu'un bébé pleure sans cesse, lorsque l'enfant ne veut pas s'habiller ou manger, lorsqu'il lutte contre le sommeil...

Mais comment naît la colère ?

La colère est une émotion qui ne survient pas instantanément! Il y a tout un processus qui s'installe progressivement à partir de nos pensées jusqu'à l'expression de cette colère. Premièrement, des pensées naissent telles que « pourquoi fait-il cela? Fait-il exprès? » « Je ne suis plus capable, il faut qu'il arrête ». Ces pensées correspondent à des états émotifs soit un questionnement, de l'impatience, de l'impuissance ou de la colère.

Ensuite, parallèlement à ces pensées, le corps se met aussi en action et des symptômes physiologiques apparaissent : « J'ai chaud, je respire plus vite, je suis rouge ». Alors, devant les pleurs incessants d'un nourrisson ou devant un refus de se conformer aux demandes, nos pensées et les symptômes de notre corps entraînent une réaction, un comportement: des cris, la claque, la fessée, les secousses... À ce point, la colère est dépassée et l'agressivité voire la violence s'installent.

Par contre, la colère ne mène pas nécessairement à l'agressivité. L'agressivité et la violence sont au-delà de la colère. Le thermomètre de la colère permet de la maîtriser avant qu'elle ne se transforme en agressivité et en violence. Il est tout à fait normal d'éprouver ou de ressentir cette émotion mais la différence est comment nous allons l'exprimer.

Le thermomètre traduit ce processus progressif de la colère. Les paroles de parents sont citées (pensées et

réactions) et sont associées à des émotions. L'objectif est de reconnaître la progression de la colère en nous, de s'arrêter au bon moment et de prévoir des stratégies au cas où...

Quoi faire maintenant pour maîtriser la colère ?

Voici un exercice de prévention : Répondez à ces trois questions (et soumettez l'exercice à toute personne qui est auprès de votre enfant).

1. **Que ferez-vous (en actions) lorsque vous n'en pourrez plus ??**
2. **Comment allez-vous faire pour retrouver votre calme ??**
3. **Et comment saurez-vous que vous pouvez revenir auprès de l'enfant sans risque pour celui-ci ??**

Voici ce que Martin et Nathalie nous ont répondu :

« Je le mets dans son lit, je m'en vais dans le salon et je ferme sa porte! »

« Pour me calmer, c'est pas évident! »

« Je m'assois tranquille, parfois je mets la musique, mais ce qui marche encore plus c'est quand je m'en vais dans la douche! »

Pour Martin, « c'est quand il appelle quelqu'un. C'est de le dire, qui me calme. »

« Je sais que la colère est passée, lorsque j'ai dérougé, quand je n'entends plus mon cœur battre dans mes oreilles. »

La colère est une émotion normale et universelle qui traverse les âges, la culture et le niveau socio-économique. Cependant, son expression peut-être très variable d'un individu à un autre et chacun a le devoir de connaître les manifestations de sa colère pour prévenir et protéger sa famille. Le thermomètre de la colère vous permet de parler de la colère, d'éprouver cette émotion et même de la gérer!! N'hésitez pas à aborder la question de la colère avec les gens qui vous entourent.

Sylvie Fortin

Inf. Bac.
CHU mère-enfant Sainte-Justine

Nous ne sommes pas parent ou enfant sur une île déserte, hors du temps et du contexte. D'hier à aujourd'hui, être parent c'est partir de sa propre histoire de vie, des traces de son enfance et chercher à inventer le meilleur quotidien possible avec les enfants. C'est négocier ses besoins affectifs d'adulte, ses responsabilités parentales tout en composant avec les exigences économiques et sociales. D'hier à aujourd'hui, être enfant puis adolescent, c'est chercher sa juste part de sécurité, d'affection, de reconnaissance. C'est chercher son groupe d'appartenance et révéler sa différence. Pour les uns comme pour les autres, des facteurs se révéleront déterminants : ce qui se joue en eux, ce qui se trame dans les relations avec les proches et la nature des rapports instaurés entre la famille et la communauté. Chacun n'entreprend pas cette longue traversée avec les mêmes ressources, les mêmes conditions de réussite et le même positionnement économique et social. Qui parle de traversée est tenu de reconnaître le caractère menaçant des tempêtes de la vie. Tempêtes qui durent et qui épuisent, tempêtes passagères, moments d'accalmie.

Nous proposons quelques brèves incursions dans des histoires de vie qui illustrent la quête et la dignité des personnes qui traversent des moments difficiles. Nous serons par le fait même amenés à imaginer l'ampleur des défis relevés au quotidien par ceux et celles qui leur viennent en aide. En nous approchant de ces jeunes et de ces adultes, nous serons sans doute plus à même de saisir à quel point un comportement ne peut être détaché de son histoire et de son contexte.

Accueillir un enfant...accueillir une famille

Un enfant nouvellement arrivé dans une famille d'accueil, est dérouté et déroutant. Encore troublé par son récent déplacement, il entre inquiet dans l'intimité d'une famille jusque là inexistante pour lui. Il s'y introduit, habité par un sentiment d'étrangeté, en apportant sa propre famille, ses peurs, ses désirs, ses cauchemars et sa valise. Pour un temps, l'enfant partagé entre ses

deux familles attaque à répétition les propositions de lien. Il oscille entre son désir d'être aimé, la peur de trahir ses parents, la crainte de les perdre. L'enfant s'installe dans ses nouveaux campements tel un combattant hypervigilant. Passager obligé entre deux mondes, il oscille entre la chaleur de bons moments dans sa famille d'accueil et des sursauts intenses où il attaque les propositions de lien. Telle une rivière souterraine, la peur de souffrir d'une nouvelle perte menace et sculpte le terrain relationnel. Or, la stabilisation de l'enfant est essentielle à toute récupération de ses capacités d'attachement. Cette famille qui accueille l'enfant est elle-même bousculée. Comment trouver la juste distance avec l'enfant et ses parents naturels? Comment réagir aux questions et comportements de l'enfant? Comment concilier la tolérance et la fermeté? Enfant, parents et famille d'accueil sont poussés dans une traversée délicate, éprouvante, riche. Comment s'allier à eux pour nourrir la création de sens, l'espoir et l'ajustement mutuel? Comment ne pas reconnaître dans cette situation de vie les besoins universels de réassurance dans les moments de crise et de transition? Comment ne pas être touchés par les enjeux de loyauté, le besoin d'appartenance et la peur de perdre?

Chausser les grands souliers de parents

Tout juste sortis d'une adolescence agitée, ils se sont adoptés mutuellement, ont conjugué leurs luttes, pour mieux survivre à deux. Deux jeunes adultes ont à peine réussi à colmater un temps soit peu les blessures de l'enfance qu'ils ont été eux-mêmes projetés dans les grands souliers de parents. La vie de tous les jours avec un tout petit se révèle fort exigeante. Les besoins financiers de la jeune famille combinés aux demandes de soin, d'intimité et aux réclamations pourtant bien légitimes de l'enfant engendrent une forte réactivité émotionnelle chez ces jeunes parents. On le sait bien, les expériences de la petite enfance ont une importance décisive sur l'architecture du cerveau de l'enfant, sur la capacité d'attachement, sur l'acquisition de compé-

tences et d'aptitudes déterminantes. Le développement de l'enfant est marqué de moments critiques. L'enfant se construit activement à même les fibres de son environnement humain proximal.

Fatigue, tensions dans le couple, sautes d'humeur. Un rappel troublant et fragilisant des manques creusés dans leurs propres vies. Les difficultés se multiplient, s'amalgament et touchent alors l'ensemble du fonctionnement familial. Besoins concrets, besoin de modèles de référence, besoin de comprendre les demandes de l'enfant, besoin de partager leurs préoccupations avec d'autres parents. Comment composer avec les exigences quotidiennes et tenir bon? Comment enjamber, une enfance difficile et blessée pour se construire une vie de parent satisfaisante? Qui saura s'allier à eux pour soutenir l'exercice de leurs responsabilités parentales et pour accroître leurs sentiments de contrôle et de compétence?

Porter sa colère comme une fronde... comme un bouclier

Portant sa rage et sa colère comme une fronde, comme un bouclier, un adolescent se perd à se chercher. Des parents se perdent à s'inquiéter. En fugue d'un milieu familial vécu comme toxique, étranger et dépassé, le voilà qui adopte les règles de la rue. Le cocon du moment présent comme horizon, vivre à grands coups d'improvisation, de risque et de fuite. Et si demain, c'était du vide, des promesses non tenues, des projets de parvenus. Soi-même comme la page arrachée d'un album. D'où vient-il pour s'agiter et se projeter avec tant de fracas et si peu de sécurité. Qu'attend-il de ses meilleurs chums? Que ressent-il entre deux moments embrouillés? À quoi rêve-t-il quand il dort?

Quelques commentaires

Le sort des jeunes et des familles nous interpelle individuellement et collectivement à titre de parents, d'intervenants, de citoyens. Les défis sont multiples et variés : reconnaître, soutenir et activer les possibilités de

l'enfant, de ses frères et sœurs, de ses parents; s'assurer de sa sécurité et de son développement, prendre en compte les antécédents de vie des parents et leurs effets structurants, se soucier des conditions de vie et des opportunités offertes aux familles; se révéler capables de compassion sans détourner les yeux devant la souffrance et l'inacceptable. En dépit des conditions difficiles rencontrées dans la pratique quotidienne dans l'intervention auprès des jeunes et de leurs proches, il faut éviter à tout prix de ne porter attention qu'aux déficits. Il demeure essentiel d'apprendre à dépister constamment les forces, les compétences, les mécanismes d'adaptation et les moments d'exception. Pour maximiser les forces et compétences des familles il apparaît essentiel de porter une attention toute spéciale aux systèmes de croyances (valeurs affiliatives, orientations face à l'adversité, recherche de cohérence...), aux capacités de changement des personnes en présence, aux ressources concrètes et affectives disponibles, aux capacités d'apprendre.

Un regard critique sur le chemin parcouru, nous invite à reconnaître le développement des connaissances, des expertises et des pratiques d'intervention. Nous sommes également à même d'apprécier la qualité des énergies déployées par les jeunes, les parents, les ressources, les intervenants, les gestionnaires, et les partenaires du réseau public et du communautaire. Quand on regarde le chemin à parcourir, nous sommes persuadés que seuls un plus large consensus social, une priorisation économique du soutien à la famille et l'exercice sensible et solidaire d'une responsabilité collective permettront de réduire davantage l'écart entre nos valeurs affichées et nos actions.

Jean-Pierre Gagnier Ph.D.

Département de psychologie
Université du Québec
à Trois-Rivières



URGENCE SOCIALE DES CENTRES JEUNESSE

Régions	Durant heures de travail régulières	En dehors des heures de travail Soir et fin de semaine	06 BATSHAW (Montréal anglophone)	514-935-6196	514-935-6196	13 LAVAL	450-975-4000	450-975-4000
01 BAS-SAINT-LAURENT	418-723-1255 1-800-463-9009	1-800-463-9009	07 OUTAOUAIS	819-776-6060 1-800-567-6810	1-800-567-6810	14 LANAUDIÈRE	450-752-6644 1-800-665-1414	1-800-665-1414
02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	418-543-3006 1-800-463-9188	1-800-463-9188	08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	819-732-3244 1-800-567-6405	819-732-5858 1-800-567-6405	15 LAURENTIDES	450-431-6885 1-800-361-8665	1-800-361-8665
03 QUÉBEC	418-661-6951 1-800-463-4834	418-661-3700 1-800-463-4834	09 CÔTE-NORD	418-589-9927 1-800-463-8547	1-800-463-8547	16 MONTÉRÉGIE	450-679-0831 514-721-1811 1-800-361-5310	450-679-0831 514-721-1811 1-800-361-5310
04 MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC	819-375-6886 1-800-567-8520	819-375-6886 1-800-567-8520	11 GASPÉSIE / LES ÎLES	418-368-1803 1-800-463-4225	1-800-463-0629	17 UNGAVA	819-964-2919	819-964-2919
05 ESTRIE	819-566-4121 1-800-463-1029	1-800-463-1029	12 CHAUDIÈRE-APPALACHES	418-837-9331 1-800-461-9331	418-837-9331 1-800-461-9331	17 BAIE D'HUDSON	819-988-2191	819-988-2957
06 MONTRÉAL	514-896-3100	514-896-3100				18 BAIE JAMES	819-855-2844 (CHISASIBI) 819-753-2324 (WASWANUPI)	1-800-409-6884



Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

*L'humain.
Avant tout.*

**La protection des enfants et l'aide à leurs parents :
au cœur de la pratique des travailleuses sociales et des
travailleurs sociaux depuis plus de 25 ans.**

Que signifie, pour un enfant, le fait de naître dans une famille pauvre? On sait qu'entre les enfants pauvres et les enfants favorisés, les chances ne sont pas égales. Les enfants pauvres sont souvent en moins bonne santé, se développent plus difficilement et sont plus fréquemment victimes de mauvais traitements. On sait aussi que le risque que ces enfants soient toujours pauvres à l'âge adulte, est important.

On peut observer comment deux images contradictoires de la pauvreté circulent et se confrontent. D'une part, l'image de la « pauvreté dans la dignité » correspond à un tableau de parents fiers, usés par le labeur, vêtus modestement de vêtements élimés mais propres, d'enfants qui doivent surmonter injustement des obstacles multiples pour faire leur chemin dans la vie. D'autre part, l'image de la « pauvreté dans la déchéance » suscite des représentations de délabrement, de fainéantise, de parasitisme social, d'une sous-culture de paresse transmise de génération en génération. La première image anime les protagonistes de la lutte à la pauvreté. La seconde hante les partisans des coupures dans les programmes sociaux.

En fait, dans une société riche où des ressources sont accessibles aux familles démunies, on peut se demander pourquoi le fait d'être né dans une famille pauvre aura des conséquences si lourdes et si importantes pour la vie future?

De nombreuses recherches scientifiques ont apporté des éléments de réponse. Ces réponses, malheureusement, ne sont pas simples. Elles nous apprennent que la pauvreté prend plusieurs visages : économique, social, affectif et temporel. Ainsi, l'impact de la pauvreté dans la vie d'un enfant dépend des domaines de la vie qui sont touchés, de leur nombre et de la durée de cette situation. Quand la pauvreté prend plusieurs visages en

même temps et dure depuis longtemps, les risques pour les enfants sont multipliés.

Le visage économique : le revenu familial joue un rôle crucial dans le développement des enfants

Les résultats des recherches démontrent que les enfants des familles à faible revenu sont plus à risque de présenter des retards de développement physique et intellectuel, des problèmes de santé, des problèmes de comportements et d'être victimes de mauvais traitements. Naître dans une famille à faible revenu implique, dans les cas les plus lourds, d'être mal nourri, mal vêtu, mal logé et privé de plusieurs loisirs. À l'intérieur d'une société qui étale sa richesse, le sentiment d'exclusion et d'humiliation est inévitable.

Toutefois, cette situation pénible ne serait pas nécessairement dramatique si la pauvreté se limitait à la dimension économique. Il existe des comptoirs de vêtements, des cuisines collectives, des possibilités d'acrobatie dans le budget consacré à la nourriture, des activités de loisirs peu coûteuses. On a souvent célébré l'entraide et la débrouillardise des milieux de pauvreté. On a souvent souligné les origines modestes de personnes qui sont devenues célèbres avec l'aide de leur famille aimante. Malheureusement, la pauvreté économique est généralement accompagnée des autres visages de la pauvreté.

Le visage social et affectif de la pauvreté : les enfants écopent à cause de leur dépendance et de leur vulnérabilité

Si la pauvreté économique laisse démunie matériellement, elle s'accompagne souvent d'un dénuement social. L'enfant de famille pauvre aura souvent des parents peu scolarisés qui survivent difficilement à un

marché du travail de plus en plus dur et exigeant; des parents qui ne peuvent aider aux devoirs et aux leçons et qui ne valorisent pas l'école parce qu'elle a été pour eux une expérience trop courte et très pénible. Ses parents sont aussi souvent dépourvus devant l'utilisation de ressources qu'ils ne savent pas décoder et négocier.

En plus d'être plongé dans un climat familial difficile, l'enfant de famille pauvre vit plus souvent dans un milieu défavorisé qui ne possède pas les ressources suffisantes pour lui venir en aide. Il habite plus fréquemment dans un quartier non sécuritaire, voire violent, où les voisins sont inamicaux et où l'on retrouve les problèmes sociaux associés à l'abus de drogue ou d'alcool.

Les familles pauvres sont souvent aux prises avec plusieurs problèmes à la fois et l'enfant voit ses parents tendus, affligés de problèmes de santé, non disponibles émotionnellement. Quand les tensions liées à la survie dans des conditions difficiles s'accumulent, il est beaucoup plus difficile d'être parent. Les mères et les pères assument difficilement la responsabilité des soins, de l'attention et de l'affection dont l'enfant a besoin pour grandir et se développer.

L'aisance matérielle et les réseaux d'entraide sont des coussins contre les coups durs de la vie. La pauvreté économique, sociale et affective dépouille de cette protection et c'est en plein cœur que l'enfant reçoit les coups durs.

Le visage temporel de la pauvreté : l'usure du temps

Lorsque la pauvreté économique, sociale et affective est ancrée depuis longtemps dans la vie des familles, le risque de retard de développement et de mauvais traitements envers les enfants, est encore plus important. Les enfants vivent alors dans un milieu où les parents

ont aussi subi, lorsqu'ils étaient enfants, les privations économiques, l'isolement social, le désert affectif de la négligence et de l'abus. Leurs parents n'ont pas pu assimiler les rôles parentaux adéquats par manque de modèle et n'ont pas été en mesure de développer un mode de vie favorisant l'épanouissement des enfants.

Dans cette situation, que plusieurs parents parviennent quand même à assumer leur rôle, que plusieurs enfants se développent malgré tout, qu'ils deviennent des adultes productifs et des parents responsables. Cela tient presque du miracle.

Questions et réponses...

La pauvreté n'est donc pas une question simple et ne se résume pas à un faible revenu familial. En fait, on ne sait pas comment se modulent les impacts de ses différentes dimensions. Si l'on sait que le cocktail le plus toxique inclut toutes les dimensions de la pauvreté, on ignore les impacts négatifs particuliers de ses différentes versions incomplètes.

Cependant, en dépit des questions qui demeurent, on peut affirmer avec certitude que la pauvreté est un sort peu enviable pour les enfants, qu'ils ont le droit de se développer dans un environnement sain et supportant et que notre devoir est de les aider à exercer ce droit.

Micheline Mayer

Directrice adjointe
Institut de recherche pour le
développement social des jeunes
Chercheur
Le centre jeunesse de Montréal
Institut universitaire



Projet Qualification des jeunes : vers un passage à la vie adulte réussi

Qualification des jeunes est un projet d'intervention intensive qui offre à 80 jeunes de 16 à 19 ans l'aide et le soutien dont ils ont besoin à la fin des services des centres jeunesse. Il est ainsi possible de préparer et d'encadrer le passage à la vie autonome des jeunes en privilégiant l'intégration au marché du travail ou une formation qualifiante. Le projet se déroule dans quatre régions du Québec (Abitibi-Témiscamingue, Laval, Outaouais et Montréal - Les centres de la jeunesse et de la famille Batshaw) depuis l'hiver 2002 et prendra fin en 2005.

La transition entre les services des centres jeunesse et les ressources de la communauté représente une période particulièrement anxiogène pour les jeunes. Dans ce contexte, l'intervention de l'éducateur du projet vient

s'ajouter aux services réguliers offerts par les centres jeunesse. Elle permet un accompagnement individuel et personnalisé en fonction des besoins du jeune. Ainsi, le projet donne l'occasion d'élaborer des objectifs spécifiques liés à la qualification et à l'autonomie. Le jeune peut donc effectuer des démarches concrètes qui permettent de planifier sa vie autonome : recherche d'emploi, d'appartement, d'ameublement... C'est le participant qui identifie les thèmes des apprentissages qu'il souhaite développer. Entre autres, un participant nous disait :

« Pour les objectifs d'autonomie, j'ai choisi de faire les activités sur le budget. J'apprends à magasiner mes vêtements, à comparer les prix, à faire des choix et à garder mes factures. J'ai ouvert mon premier compte à la caisse et j'apprends à prévoir mes dépenses et à mettre de l'argent de côté. »

Ces objectifs sont identifiés dans son « Projet de qualification » qui est revu périodiquement et qui permet au jeune et aux intervenants impliqués de suivre de près et en continu l'évolution de sa démarche.

« Si je suis capable de trouver un job, c'est sûrement qu'il y a quelqu'un, quelque part, qui croit en moi et en mes compétences. »

Pour plusieurs jeunes, la participation au projet permet de se découvrir, d'expérimenter et de

faire des choix affectant leur avenir. Leur démarche est volontaire et ils sont libres de poursuivre ou non. Ce contexte d'intervention apparaît comme étant un élément qui facilite le développement d'une relation significative entre le jeune et son éducateur.

Le projet permet également de développer des liens de partenariat avec les ressources de la communauté. Ainsi, le jeune qui quitte le centre jeunesse à ses 18 ans connaît et utilise les organismes qui peuvent le soutenir pour assurer le succès du passage à la vie adulte.

Après moins de deux ans d'activités, nous observons plusieurs succès vécus par les jeunes, dont cette jeune fille qui nous a confié son bilan :

« Je suis partie d'à terre, pour devenir une jeune fille bien, avec ses propres ambitions et objectifs. J'ai remonté ainsi dans ma propre estime. Je trouve que c'est fort. Je ne dis pas que je suis plus belle qu'une autre fille, mais bel et bien que j'ai su remonter la pente du désespoir. J'ai eu de l'aide, c'est sûr... Mais j'ai remonté pareil et c'est ça qui m'impressionne. De suicidaire en état de survie, sans pouvoir éprouver le moindre sentiment, aujourd'hui, je suis parfaitement vivante et contente. Merci à tous ceux qui m'ont aidé. »

Pour l'équipe du projet Qualification des jeunes le concept de qualification c'est : Reconnaître, utiliser et développer sa boîte à outils personnelle afin d'améliorer ses perspectives d'avenir. Nous souhaitons donc mettre en œuvre une intervention qui tienne compte de la réalité de chaque jeune selon ses besoins, ses intérêts et ses rêves. Ainsi, notre récompense est donc d'entendre un jeune nous dire :

« Je suis content d'avoir réussi autant de défis jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, j'ai 17 ans et ça fait peur de

penser qu'à mes 18 ans j'ai la responsabilité de m'organiser avec tout. Tant mieux, j'ai encore 2 ans dans le projet. J'ai encore beaucoup à apprendre, mais je suis capable... »

L'étape du passage à la vie adulte représente un défi pour les jeunes où les occasions se multiplient pour les mener vers l'insertion sociale et professionnelle ainsi que vers la vie autonome. Nous devons veiller au succès de cette transition qui se situe au carrefour de la fin de nos services et au début d'un avenir rempli d'espoir.

Amélie Morin

Coordonnatrice provinciale
Projet Qualification des jeunes
www.acjq.qc.ca/qualification



CONSEILS à l'intention des PARENTS

L'ado a le don de faire sentir au parent qu'il a « full pas rapport ». Ce qu'on souhaite de meilleur pour lui sera automatiquement rejeté si ça vient précisément du parent. L'ado veut se différencier, devenir un individu autonome. C'est normal et très sain. L'éducation consiste après tout à guider l'enfant vers l'autonomie. Difficile à admettre pour lui, mais il a besoin du guide que vous êtes.

- Stéfanie Croteau, psychoéducatrice
Le Centre jeunesse de Montréal



Conjuguer la jeunesse au futur : dans vingt-cinq ans

15

La jeunesse se conjugue toujours au futur : que deviendra-t-il, que deviendra-t-elle? Au futur dans l'esprit des jeunes eux-mêmes, certes centrés sur l'intensité de leur présent, mais aussi en tension vers l'avenir incertain, vers l'avenir qui advient en vagues qui se bousculent. Dans l'espace transitoire de la jeunesse se trouvent des zones d'ombre et de risque, se formulent les plus belles promesses et les pires scénarios. Il en sera de même dans 25 ans. Mais...

Dans 25 ans, le brouillage des âges va-t-il s'accroître?

Depuis que les générations dialoguent de manière plus égalitaire en Occident, à la faveur de la révolution culturelle d'après-guerre, il est courant de dire que les différences d'âge se sont brouillées. Certes, la jeunesse s'est allongée, puisque nous distinguons à présent entre l'adolescence (12-18 ans) et la jeunesse (18-25/30 ans). L'adolescence s'étend parfois vers une pré-adolescence précoce et jusqu'à un âge plus tardif. On peut croire que dans un monde où la longévité et même la durée de la fécondité s'accroissent, ainsi que les moyens de nous maintenir en santé et en bonne forme physique, la jeunesse va continuer de s'allonger. Pourtant, la jeunesse demeure soumise à des règles biologiques et psychiques de base qui peuvent bien sûr se modifier un peu, mais pas fondamentalement : l'être humain naît, grandit sous la protection de ses parents, d'adultes responsables ou, au pire, d'un service de l'État qui pallie aux dysfonctions de la communauté, puis progressivement s'autonomise pour tenir des rôles d'adulte et fonder une famille, sinon se marginalise, et enfin se retire, vieillit, s'affaiblit et meurt. L'âge de la majorité par exemple peut se modifier (de 21 à 18 ans, voire plus jeune), les phases de la vie peuvent s'allonger, mais les grandes étapes demeurent, entre le commencement et la fin. À ce titre, la jeunesse demeurera, comme les autres étapes de la vie, transitoire.

Mais dans vingt-cinq ans, on y sera dans cette société plus âgée. Les jeunes occidentaux d'alors vivront dans des sociétés où les personnes âgées composeront parfois le quart de la population, où l'immigration continue aura changé non seulement la face des villes mais aussi des campagnes. Dans les campagnes en effet, à la faveur des outils de communication à domicile, les petits bureaux privés se seront multipliés. Les pays développés annonceront eux-aussi le vieillissement prochain de leurs sociétés. Les travailleurs âgés de plus de soixante-dix ans ne seront pas rares. Les jeunes seront encore plus une denrée précieuse.

La jeunesse : sa formidable énergie et ses risques

La jeunesse continuera à la fois de fasciner et de faire peur. Son trop-plein d'énergie qui tient notamment à son explosion biologique, psychique et sexuelle au sortir de l'enfance continuera de comporter un grand potentiel de promesse et de risque. Au 4ème siècle de notre ère, le grand penseur Augustin parlait du « bouillonnement de la puberté ». La jeunesse nous étonnera toujours par ses aptitudes à être mise au défi, affairée à mille choses et cumulant études, loisirs, boulots et courtes heures de sommeil. Il y a presque deux mille ans, l'écrivain et haut fonctionnaire romain Cicéron célébrait - déjà! - cette insatiable énergie de la jeunesse : « Comme ils sont joyeux de savoir quelque chose. Comme ils brûlent de le raconter à d'autres! Comme les cortèges, les jeux et autres spectacles du même genre les ravissent, au point que pour eux ils endurent même la faim et la soif! » (De Finibus bonorum et malorum, l.V.c.18).

Des spectacles antiques aux rassemblements sportifs, manifs, rock ou raves contemporains, aux loisirs nombreux, on trouvera dans vingt-cinq ans la même énergie débordante, même si les vêtements, musiques, jeux, sports et coiffures changent, les conditions techniques aussi.

Il y aura toujours les risques potentiels, tapis au creux des nuits blanches, dans les excès de toutes sortes, petits et grands, y compris de vitesse. En regard du confort et des outils techniques qui se raffinent, les passions du risque (Lebreton) ne diminueront pas, ces quêtes de soi à travers l'aventure réinventée et fabriquée. L'extension de la puissance et de la diffusion de l'image accroîtra le marché de l'affirmation ponctuelle de soi à l'écran et l'obsession de l'apparence. La chirurgie plastique sera peut-être affaire courante, comme le traitement des dents, mais elle continuera d'être réservée aux biens nantis. De petits mouvements comme la « simplicité volontaire » surgiront ici et là pour valoriser le naturel et l'imparfait.

Demeurera la curiosité pour les zones interdites, des plus ténues aux plus redoutables. Curiosité invariable, écoutons encore Augustin, pourtant adolescent bien nant, qui dérobe les fruits d'un poirier avec une bande d'amis, aux petites heures de la nuit : « Je ne les cueillis que pour voler, car à peine cueillis je les jetai ». Et il avoue : « Ce vol, tout seul, je ne l'aurais pas commis... j'ai donc aimé aussi le compagnonnage de ceux avec lesquels je l'ai commis... il suffit que quelqu'un s'écrie : « Allons-y! faisons-le! » et l'on a honte d'avoir honte! » (Confessions II,7ss). La ligne de l'interdit, dans 25 ans,

miroitera toujours au regard aiguisé des bandes d'amis, et certains y cèderont de nouveau. Il y aura donc toujours des parents et des éducateurs vigilants et, dans les pires cas, la police!

Dans 25 ans, les éduquer : promesses et risques

Promesses et risques, alors que la société des adultes noue toujours en quelque sorte un rapport de force avec la jeunesse qui se forme. Soumettre à l'apprentissage, discipliner, éduquer aux bonnes manières, dialoguer et comprendre, voilà quelques tâches éducatrices parmi d'autres assez complexes. Discutant avec un criminologue de renom qui concluait à la diminution de la criminalité chez les adolescents, mais à l'augmentation des voies de fait (telles le taxage), il me dit : « Voyez-vous, on ne peut laisser les jeunes à eux-mêmes. On ne peut les discipliner uniquement dans la cours d'école mais il faut les encadrer... jusqu'à l'arrêt d'autobus! » L'une des clés du succès de plusieurs écoles n'est-elle pas l'encadrement? Et cette énergie éducative s'est accrue, pourrait-on dire, en cette ère du dialogue intergénérationnel qui multiplie le temps des discussions, les joutes de la question et de la réponse! Dans vingt-cinq ans, ils ne répliqueront pas moins, la cervelle pleine d'informations de plus en plus accessibles, et de questions. Les hautes technologies seront plus rapides, plus sophistiquées, les postes d'accès informatiques ou quelque autre technologie plus avancée, seront dans tous les foyers, aussi nombreux que les télévisions d'aujourd'hui. À ce titre, on continuera de parler, à bien des titres, d'une co-éducation entre jeunes et seniors.

Quel potentiel manipulateur aussi, car on ne saurait oublier que la jeunesse critique et révolutionnaire, figure romantique prisée par une certaine modernité, peut aussi s'avérer tristement jeunesse mobilisée au service des pires causes, dont les plus connues sont le nazisme, le fascisme et le terrorisme. Ardente, la jeunesse sera toujours formidablement manipulable, enrôlable. Hier ce fut la jeunesse hitlérienne ou fasciste, aujourd'hui elle est vulnérable aux extrémismes religieux ou politiques, aux moyens puissants de la publicité qui mobilisent des cohortes de jeunes dans leurs réseaux de consommation. Dans vingt-cinq ans, les gourous, les charlatans et certains « malades qui gouvernent » n'auront pas disparu.

À ce titre, les grands idéaux de la liberté et de la raison, la formation de l'intelligence discriminante et du jugement, auront une importance grandissante. Ou bien nous continuerons d'osciller entre superstition, pensée magique et irrationnelle, et technosciences. Ou bien, peu à peu, aura-t-on réintégré les humanités dans les

formations de bases : latin, grec, philosophie, théologie, histoire de l'art et des religions, littérature. Celles-ci demeurent les sources vitales du sens de la limite humaine et de la transcendance : « Connais-toi toi-même, saches que tu es humain et non pas dieu » (Antique Sanctuaire de Delphes, Grèce). Les heures consacrées à l'éducation, partagées entre l'école et la maison, auront augmenté, devant le défi de maîtriser les techniques et les sciences, tout en assurant une solide culture universelle, à la fois artistique, historique, morale et spirituelle. Les jeunes liront davantage, sur écran comme sur papier, et partout, gars et filles de la planète auront accès à d'immenses bibliothèques électroniques. L'écart entre les niveaux d'éducation aura diminué considérablement entre pays, et la connaissance mutuelle entre civilisations se sera accrue. Les jeunes maîtriseront tous et toutes deux langues, souvent trois.

Dans vingt-cinq ans, la jeunesse portera les mêmes questions sur Dieu mais d'autres théories cosmologiques, les mêmes questions intrigantes sur nos origines et notre destinée obscure, sur la naissance et la mort. Les téléphones, les écrans, les jeux auront changé, mais toujours la jeunesse papotera avec les amis sur quelque appareil, toujours elle s'agglutinera devant l'écran, toujours elle jouera, s'agitiera, rêvera. Elle aura peut-être plus de réponses mais aussi plus de questions. Pourtant elle dira encore : je t'aime, je m'ennuie, je crois, j'espère, j'ai mal en dedans, j'ai peur, il m'arrive un grand bonheur, j'ai un secret à te confier... Ah oui, sans doute seront-ils encore plus nombreux à demander des nouvelles de l'arrière-arrière-grand-parent centenaire... Toujours la filiation mais plus longue encore.

Dans vingt-cinq ans, la jeunesse sera encore plus exigeante au plan des règles pour assurer la survie biologique et culturelle de sa petite planète, et saluera les devanciers qui lui auront procuré d'immenses moyens de la préserver, jugera sévèrement les autres. Elle jugera devant une cour internationale les irresponsables écologiques et économiques, comme les dictateurs et les criminels de guerre de ce monde. Car ceux-là, ils y seront toujours, dans vingt-cinq ans.

Solange Lefebvre

Faculté de théologie
Université de Montréal
Titulaire du cours Culture
et spiritualité des jeunes



LISTE DES CENTRES JEUNESSE

CENTRE JEUNESSE DU BAS ST-LAURENT

92, 2ième rue Ouest, Bureau 209
Rimouski (Québec) G5L 8V5
Téléphone : (418) 723-1255

LES CENTRES JEUNESSE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

520, rue Jacques Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7S 8A2
Téléphone : (418) 549-4853

CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

2915, avenue Bourg-Royal
Beauport (Québec) G1C 3S2
Téléphone : (418) 661-6951

LES CENTRES JEUNESSE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE DU QUÉBEC

1455, boulevard du Carmel
Trois Rivières (Québec) G8Z 3R7
Téléphone : (819) 378-5481

CENTRE JEUNESSE DE L'ESTRIE

594, boulevard Queen Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 3R7
Téléphone : (819) 564-7100

LE CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL

4675, rue Bélanger Est
Montréal (Québec) H1T 1C2
Téléphone : (514) 593-3979

LES CENTRES DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE BATSHAW

6, rue Weredale Park
Montréal (Québec) H3Z 1Y6
Téléphone : (514) 989-1885

LES CENTRES JEUNESSE DE L'OUTAOUAIS

105, boulevard Sacré-Cœur
Hull (Québec) J8X 1C5
Téléphone : (819) 771-6631

CENTRE JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

700, boulevard Forest
Val d'Or (Québec) J9P 2L3
Téléphone : (819) 825-0002

CENTRE JEUNESSE CÔTE-NORD

835, boulevard Joliet
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5
Téléphone : (418) 589-9927

LE CENTRE JEUNESSE GASPÉSIE / LES ÎLES

205, boulevard York Ouest, suite 110
Gaspé (Québec) G4X 2V7
Téléphone : (418) 368-1803

LES CENTRES JEUNESSE CHAUDIÈRE-APPALACHES

100, Mgr Ignace-Bourget, bureau 300
Lévis (Québec) G6V 2Y9
Téléphone : (418) 837-9331

CENTRE JEUNESSE DE LAVAL

308, boulevard Cartier Ouest
Laval (Québec) H7N 2J2
Téléphone : (450) 975-4150

LES CENTRES JEUNESSE DE LANAUDIÈRE

260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6X 5X7
Téléphone : (450) 436-7607

CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES

500, boulevard des Laurentides, bur. 241
St-Jérôme (Québec) J7Z 4M2
Téléphone : (450) 436-7607

LES CENTRES JEUNESSE DE LA MONTRÉGIE

25, boulevard Lafayette
Longueuil (Québec) J7Z 4M2
Téléphone : (450) 679-0140



Association des
centres jeunesse
du Québec

Ce cahier spécial est produit par le service des communications de l'Association des centres jeunesse du Québec. Janvier 2004

Téléphone : (514) 842-5181
www.acjq.qc.ca

Les enfants dont la sécurité ou le développement sont compromis ont des droits, reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse et la Charte des droits et libertés de la personne. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est l'organisme qui veille à l'application de ces droits.



Pour information, contactez le bureau de la Commission de votre région.

À vous qui travaillez fort pour l'avenir du Québec



Pierre Villemure

*Chef de service de réadaptation
Centres jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Trois-Rivières*

De la Révolution tranquille jusqu'à nos jours, des milliers de femmes et d'hommes, œuvrant dans l'administration publique, ont eu à cœur de faire avancer la société québécoise et de mettre à profit leur passion, leur dévouement, leur ténacité et leur savoir-faire au service des citoyens. Nous partageons votre fierté et nous vous rendons hommage pour votre contribution capitale à notre présent... et à notre avenir.

**Vous travaillez fort pour l'avenir du Québec.
Merci de nous permettre de nous occuper du vôtre !**

lacapitale.com



La Capitale
groupe financier inc.

Votre Mutuelle au travail pour vous